

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1850.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1851.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1851, est établi sur une force moyenne de 52,583 hommes et 7,367 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui figure au Budget de 1850, excepté qu'il est diminué de 10 officiers de tous grades en non-activité, plus d'un messenger du Département de la Guerre, également en non-activité.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au trésor, pendant l'année 1851, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à 224,000 francs ;

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'école militaire	fr. 25,600	»
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison, pour construction d'écuries	20,000	»
Vente de chevaux de réforme et de matériel hors de service . . .	55,000	»
Loyer des herbages des fortifications et pêche des fossés . . .	116,000	»
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie . . .	25,000	»
Remboursements divers	2,400	»
Somme égale.	fr. 224,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Indépendamment de ces recettes, qu'il est possible de déterminer, l'administration de la Guerre donne encore lieu à d'autres produits que l'on peut classer en deux catégories; SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et qui consistent en droits proportionnels d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures d'habillement, de pain, de fourrages, de chevaux de remonte, de harnachement, chauffage et éclairage, transport de troupes et de matériel par chemin de fer, ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, tels que certains matériaux pour les travaux de l'artillerie et du génie; livres pour les bibliothèques du dépôt de la guerre, des corps de troupe et des écoles; instruments de précision; médicaments, etc.; timbre des requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe, en cas de contestations; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc., etc.

Il est à remarquer que, parmi ces divers produits, on n'a pas fait mention de ceux dont profitent directement les villes de garnison, lesquels consistent spécialement dans la perception des droits d'octroi sur les denrées nécessaires à l'alimentation des hommes et des chevaux, les combustibles, les liquides, etc., etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour le service du Département de la Guerre, pour l'exercice 1851, s'élèvent à la somme de 26,689,000 francs; SAVOIR :

Dépenses imputables sur les ressources ordinaires et permanentes	fr.	24,511,055	»
Dépenses imputables sur les ressources extraordinaires et temporaires		385,947	»
Dépenses pour l'entretien du corps de la gendarmerie . . .		1,792,000	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	26,689,000	»

Le Budget de 1851, présente donc une nouvelle économie de 103,000 francs sur celui établi pour l'année 1850.

Pour bien apprécier cette réduction, il importe de rappeler que le Budget de l'exercice 1849, a été voté à la somme de. . fr.	27,085,000	»
Celui de 1848, à.	28,690,000	»
Et celui de. 1847, à.	29,405,100	»

La diminution de 103,000 francs, indiquée ci-dessus, provient des causes ci-après :

CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des employés civils.*

Les dépenses extraordinaires, portées à cet article, sont dégrevées de 450 francs, par suite du décès d'un messenger du Département de la Guerre, en non-activité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre.*

Ainsi qu'on l'a fait connaître dans les notes à l'appui des Budgets de 1849 et 1850, cette allocation sera entièrement supprimée, lorsque les officiers qui en jouissent encore recevront une autre destination ou obtiendront de l'avancement.

Les extinctions probables qui surviendront en 1851, procureront une nouvelle économie de 2,000 francs.

CHAPITRE V. — ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 16. — *État-major, corps enseignant et solde des élèves.*

Cet article présente une diminution de fr. 1,178 12 c^s sur la solde. Elle provient de ce que le nombre des élèves à entretenir sera moins considérable en 1851 qu'en 1850.

ART. 17. — *Dépenses d'administration.*

La réduction de fr. 21 88 c^s a été opérée à l'effet d'arrondir le chiffre du crédit demandé pour le chapitre V.

CHAPITRE VIII. — PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 24. — *Renouvellement de la buffleterie.*

La diminution de 76,000 francs porte sur des objets dont on prolongera la durée du service.

ART. 28. — *Remonte.*

De même qu'en 1850, on ne demande aucun crédit pour la remonte en chevaux de trait, par la raison que ceux existants, et qui ont été achetés en 1848, pourront encore en tenir lieu en 1851. Cependant, comme cette situation n'existera plus en 1852, il y aura lieu de porter au Budget de ce dernier exercice, l'allocation nécessaire pour effectuer cette remonte, calculée sur $\frac{1}{9}$ de l'effectif.

Les motifs de l'économie de 9,980 francs obtenue sur cet article, sont expliqués dans la colonne d'observations des développements.

CHAPITRE IX. — TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 29. — *Traitements, etc.*

Cet article présente une diminution de fr. 13,507 12 c^s, pour 10 officiers de divers grades en non-activité, à payer en moins qu'en 1850.

CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 32. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

L'augmentation de fr. 137 12 c^s a été faite pour arrondir le chiffre total du Budget.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de *vingt-six millions six cent quatre-vingt-neuf mille francs* (26,689,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} CHAZAL.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUGDET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	242,850 »
2	— des employés civils	140,000 »	5,850 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	4,000 »	6,000 »	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	16,000 »	10,000 »	
CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	675,000 »	»	1,084,720 20
7	— — des provinces et des places	269,804 70	»	
8	— du service de l'intendance	141,915 50	»	
CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.				
9	Traitement du service de santé et administration des hôpitaux . .	327,014 75	»	872,164 75
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . .	455,150 »	»	
11	Service pharmaceutique.	110,000 »	»	
CHAPITRE IV (*). SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie.	9,550,000 »	»	16,074,800 »
13	— de la cavalerie	5,115,400 »	»	
14	— de l'artillerie	2,668,000 »	»	
15	— du génie	732,400 »	»	
CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.				
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves	151,695 07	»	155,500 »
17	Dépenses d'administration	25,606 95	»	
CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
18	Traitement du personnel des établissements.	37,203 »	»	556,000 »
19	Matériel de l'artillerie	440,570 »	58,427 »	
CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.				
20	Matériel du génie	750,000 »	500,000 »	1,050,000 »
A REPORTER. fr.		19,655,557 95	380,277 »	20,015,854 95

(*) Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,635,557 95	380,277 .	20,015,854 95
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
21	Pain	1,347,532 14	.	4,586,102 14
22	Fourrages en nature.	2,081,000 .	.	
25	Casernement des hommes	581,800 .	.	
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	64,000 .	.	
25	Frais de route et de séjour des officiers	91,000 .	.	
26	Transports généraux	50,000 .	.	
27	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	58,000 .	.	
28	Remonte	312,970 .	.	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
29	Traitements divers et honoraires	187,248 08	.	209,248 08
30	Frais de représentation	22,000 .	.	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
31	Pensions et secours	65,000 .	5,670 .	70,670 .
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,144 83	.	15,144 85
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
33	Traitement et solde de la gendarmerie	1,792,000 .	.	1,792,000 .
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET DE LA GUERRE. fr.	26,303,053 .	385,947 .	26,689,000 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1850.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} CHAZAL.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(7)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1851.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre		
2	— des employés civils		
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre.		
4	Matériel		
5	Dépôt de la guerre		
			Total du chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II. — ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	a. Officiers généraux b. Corps d'état-major c. Supplém^t aux aides-de-camp des généraux command^t de divis^o et de brigade. d. Indemnité de fourrages e. Frais de bureau	
			Total de l'art. 6. fr.
7	Traitement de l'état-major des provinces et des places	a. État-major des provinces b. — des places c. Portiers-consignes d. Aumôniers e. Indemnité de fourrages f. Frais de bureau	
			Total de l'art. 7. fr.
8	Traitement du service de l'intendance.	a. Traitement d'activité. b. Indemnité de fourrages c. Frais de bureau	
			Total de l'art. 8. fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.			
Art. 6. Traitement de l'état-major général			
— 7. — des provinces et des places			
— 8. — du service de l'intendance			
			Total du chapitre II. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
140,000 "	5,850 "	145,850 "	140,500 "	"	450 "	
4,000 "	6,000 "	10,000 "	12,000 "	"	2,000 "	
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
16,000 "	10,000 "	26,000 "	26,000 "	"	"	
221,000 "	21,850 "	242,850 "	245,500 "	"	2,450 "	
508,085 80	"	508,085 80	508,085 80	"	"	
186,079 45	"	186,079 45	186,079 45	"	"	
12,984 75	"	12,984 75	12,984 75	"	"	
85,950 "	"	85,950 "	85,950 "	"	"	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
675,000 "	"	675,000 "	675,000 "	"	"	
14,080 20	"	14,080 20	14,080 20	"	"	
190,940 50	"	190,940 50	190,940 50	"	"	
12,900 "	"	12,900 "	12,900 "	"	"	
52,000 "	"	52,000 "	52,000 "	"	"	
5,475 "	"	5,475 "	5,475 "	"	"	
14,400 "	"	14,400 "	14,400 "	"	"	
269,804 70	"	269,804 70	269,804 70	"	"	
115,828 "	"	115,828 "	115,828 "	"	"	
6,587 50	"	6,587 50	6,587 50	"	"	
21,700 "	"	21,700 "	21,700 "	"	"	
141,915 50	"	141,915 50	141,915 50	"	"	
675,000 "	"	675,000 "	675,000 "	"	"	
269,804 70	"	269,804 70	269,804 70	"	"	
141,915 50	"	141,915 50	141,915 50	"	"	
1,084,720 20	"	1,084,720 20	1,084,720 20	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
CHAPITRE III. — SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.			
9	Traitement du service de santé et des hôpitaux	a. Service de santé des hôpitaux b. — administratif c. Indemnité de fourrages d. Frais de bureau	. Total de l'art. 9. fr.
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux		
11	Service pharmaceutique		
			Total du chapitre III. fr.
CHAPITRE IV. — SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	a. Traitement et solde b. Indemnité de fourrages c. Moyens de transports aux troupes en marche d. Logement et nourriture e. Frais d'administration	. Total de l'art. 12. fr.
15	Traitement et solde de la cavalerie	a. Traitement et solde b. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux c. Casernement des chevaux d. Moyens de transport aux troupes en marche e. Logement et nourriture f. Frais d'administration	. Total de l'art. 13. fr.
14	Traitement et solde de l'artillerie	a. Traitement et solde b. Indemnité de fourrages c. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux d. Casernement des chevaux e. Moyens de transport aux troupes en marche f. Logement et nourriture g. Frais de bureau et d'administration	. Total de l'art. 14. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
177,557 75	"	177,557 75	177,557 75	"	"	
146,544 50	"	146,544 50	146,544 50	"	"	
912 50	"	912 50	912 50	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
327,014 75	"	327,014 75	327,014 75	"	"	
435,150 "	"	435,150 "	435,150 "	"	"	
110,000 "	"	110,000 "	110,000 "	"	"	
872,164 75	"	872,164 75	872,164 75	"	"	
9,243,285 50	"	9,243,285 50	9,243,285 50	"	"	Les hommes momentanément en subsistance : près d'un régiment d'une autre arme, compri- ront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.
59,512 50	"	59,512 50	59,512 50	"	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
77,404 "	"	77,404 "	77,404 "	"	"	
164,000 "	"	164,000 "	164,000 "	"	"	
9,559,000 "	"	9,559,000 "	9,559,000 "	"	"	
2,959,189 54	"	2,959,189 54	2,959,189 54	"	"	Idem.
52,055 18	"	52,055 18	52,055 18	"	"	
51,000 "	"	51,000 "	51,000 "	"	"	
2,500 "	"	2,500 "	2,500 "	"	"	
12,485 28	"	12,485 28	12,485 28	"	"	
38,170 "	"	38,170 "	38,170 "	"	"	
3,115,400 "	"	3,115,400 "	3,115,400 "	"	"	
2,567,752 58	"	2,567,752 58	2,567,752 58	"	"	Idem.
12,775 "	"	12,775 "	12,775 "	"	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
14,775 94	"	14,775 94	14,775 94	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
22,386 48	"	22,386 48	22,386 48	"	"	
56,310 "	"	56,310 "	56,310 "	"	"	
2,668,000 "	"	2,668,000 "	2,668,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
15	Traitement et solde du génie . . .	a. b. c. d. e.	Traitement et solde Indemnité de fourrages Moyens de transport aux troupes en marche Logement et nourriture. Frais de bureau et d'administration
			Total de l'art. 15. fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.			
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie			
— 13. — — de la cavalerie			
— 14. — — de l'artillerie			
— 15. — — du génie.			
			Total du chapitre IV. fr.
CHAPITRE V. — ÉCOLE MILITAIRE.			
16	État-major, corps enseignant et solde des élèves	a. b. c.	Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur. — du corps enseignant Solde des élèves
			Total de l'art. 16. fr.
17	Dépenses d'administration		
			Total du chapitre V fr.
CHAPITRE VI. — ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
18	Traitement du personnel des établis- sements.	a. b. c.	Employés de la manufacture d'armes. — de la fonderie de canons — de l'arsenal d'Anvers
			Total de l'art. 18. fr.
19	Matériel de l'artillerie	a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion — de poudres de guerre Achat de cuirasses pour cuirassiers Manufactures d'armes Fonderie de canons Arsenal de construction Dépenses de l'école de pyrotechnie Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'ar- senal d'Anvers Confection de modèles de constructions d'artillerie. Dépenses diverses et menus achats.
			Total de l'art. 19. fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
704,718 85	"	704,718 85	704,718 85	"	"	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.
12,518 75	"	12,518 75	12,518 75	"	"	
500 "	"	500 "	500 "	"	"	
2,782 40	"	2,782 40	2,782 40	"	"	
12,080 "	"	12,080 "	12,080 "	"	"	
752,400 "	"	752,400 "	752,400 "	"	"	
9,559,000 "	"	9,559,000 "	9,559,000 "	"	"	
5,115,400 "	"	5,115,400 "	5,115,400 "	"	"	
2,668,000 "	"	2,668,000 "	2,668,000 "	"	"	
732,400 "	"	732,400 "	732,400 "	"	"	
16,074,800 "	"	16,074,800 "	16,074,800 "	"	"	
55,424 99	"	55,424 99	55,124 99	500 "	"	
69,540 55	"	69,540 55	69,640 55	"	300 "	
26,918 75	"	26,918 75	28,096 87	"	1,178 12	
151,695 07	"	151,695 07	152,871 19	500 "	1,478 12	
25,606 93	"	25,606 93	25,628 81	"	21 88	
155,500 "	"	155,500 "	156,500 "	500 "	1,500 "	
9,600 "	"	9,600 "	9,600 "	"	"	
19,458 "	"	19,458 "	19,458 "	"	"	
8,145 "	"	8,145 "	8,145 "	"	"	
57,205 "	"	57,205 "	57,205 "	"	"	
80,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"	
21,000 "	"	21,000 "	12,000 "	9,000 "	"	
50,000 "	"	50,000 "	59,000 "	"	9,000 "	
" 20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
140,706 "	58,427 "	179,133 "	179,133 "	"	"	
60,542 "	"	60,542 "	60,542 "	"	"	
66,855 "	"	66,855 "	66,855 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
4,000 "	"	4,000 "	4,000 "	"	"	
2,267 "	"	2,267 "	2,267 "	"	"	
440,570 "	58,427 "	498,707 "	498,707 "	9,000 "	9,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.			
	Art. 18. Traitement du personnel des établissements		
	— 19. Matériel		
	Total du chapitre VI. fr.		
CHAPITRE VII. — MATÉRIEL DU GÉNIE.			
20	Matériel du génie	a.	Entretien ordinaire des bâtiments, fortifications et ouvrages mixtes
		b.	Constructions, réparations et renouvellements
		c.	Frais de surveillance générale
		d.	Achat d'immeubles
		e.	Location de bâtiments et de champs de manœuvres
		f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureaux
		g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie
		h.	Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc.
		i.	Continuation des travaux de construction à la citadelle de Diest.
	Total de l'art. 20. fr.		
CHAPITRE VIII. — PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
21	Pain		
22	Fourrages en nature		
23	Casernement des hommes	a.	Loyer des fournitures de la société Félix Legrand
		b.	Fournitures appartenant aux communes
		c.	— — à l'État
		d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations
	Total de l'art. 23. fr.		
24	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
25	Frais de route et de séjour des officiers. {	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires
		b.	Frais de route et de séjour du Ministre
	Total de l'art. 25. fr.		

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,203 "	"	57,203 "	57,203 "	"	"	
440,570 "	58,427 "	498,797 "	498,797 "	9,000 "	9,000 "	
477,573 "	58,427 "	536,000 "	536,000 "	9,000 "	9,000 "	
160,000 "	"	160,000 "	171,480 "	"	2,480 "	
487,600 "	"	487,600 "	485,120 "	2,480 "	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
37,500 "	"	37,500 "	37,500 "	"	"	
23,100 "	"	23,100 "	23,100 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
"	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	
750,000 "	500,000 "	1,050,000 "	1,050,000 "	2,480 "	2,480 "	
1,547,552 14	"	1,547,552 14	1,547,552 14	"	"	
2,081,000 "	"	2,081,000 "	2,081,000 "	"	"	
452,650 "	"	452,650 "	452,650 "	"	"	
131,765 "	"	131,765 "	131,765 "	"	"	
15,898 "	"	15,898 "	15,898 "	"	"	
3,487 "	"	3,487 "	3,487 "	"	"	
581,800 "	"	581,800 "	581,800 "	"	"	
64,000 "	"	64,000 "	140,000 "	"	76,000 "	
86,000 "	"	86,000 "	86,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
91,000 "	"	91,000 "	91,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
26	Transports généraux		
27	Chauffage et éclairage des corps-de-garde.		
28	Remonte	{ a. b.	Achats de chevaux indigènes Primes pour l'achat des chevaux indigènes
			Total de l'art. 28 fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII. Art. 21. Pain — 22. Fourrages en nature — 23. Casernement des hommes. — 24. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement — 25. Frais de route et de séjour des officiers — 26. Transports généraux — 27. Chauffage et éclairage des corps-de-garde. — 28. Remonte Total du chapitre VIII fr.			
CHAPITRE IX. — TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES. 29 Traitements divers et honoraires { a. Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme b. Indemnité de fourrages c. Honoraires d'avocats et frais de procédure Total de l'art. 29 fr.			
50	Frais de représentation		
			Total du chapitre IX fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
302,970 "	"	302,970 "	515,850 "	"	10,880 "	
10,000 "	"	10,000 "	9,100 "	900 "	"	
512,970 "	"	512,970 "	522,950 "	900 "	10,880 "	
1,547,552 14	"	1,547,552 14	1,547,552 14	"	"	
2,081,000 "	"	2,081,000 "	2,081,000 "	"	"	
581,800 "	"	581,800 "	581,800 "	"	"	
64,000 "	"	64,000 "	140,000 "	"	76,000 "	
91,000 "	"	91,000 "	91,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
512,970 "	"	512,970 "	522,950 "	900 "	10,880 "	
4,586,102 14	"	4,586,102 14	4,672,082 14	900 "	86,880 "	
179,879 33	"	179,879 33	195,586 43	"	15,507 12	
1,568 75	"	1,568 75	1,568 75	"	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
187,248 08	"	187,248 08	200,755 20	"	13,507 12	
22,000 "	"	22,000 "	22,000 "	"	"	
209,248 08	"	209,248 08	222,755 20	"	13,507 12	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉVELOPPEMENTS DES ARTICLES.
CHAPITRE X. — PENSIONS ET SECOURS.			
31	Pensions et secours	a. b. c. d.	Pensions temporaires et arriérés Payement du premier terme des pensions civiles et militaires Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'an- ciens employés du Département de la Guerre. Secours aux réfugiés politiques
			Total de l'art. 31 fr.
CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Dépenses imprévues non libellées au Budget		
CHAPITRE XII. — GENDARMERIE.			
55	Traitement et solde de la gendarmerie.	a. b. c. d. e. f.	Traitement et solde Indemnité de fourrages Entretien de la buffleterie et du harnachement Casernement des hommes — des chevaux Frais d'administration
			Total de l'art. 55 fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,000 "	"	30,000 "	30,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
"	5,670 "	5,670 "	5,670 "	"	"	
65,000 "	5,670 "	70,670 "	70,670 "	"	"	
15,144 85	"	15,144 85	15,007 71	137 12	"	
1,551,966 50	"	1,551,966 50	1,551,966 50	"	"	
585,704 70	"	585,704 70	585,704 70	"	"	
2,416 "	"	2,416 "	2,416 "	"	"	
25,696 "	"	25,696 "	25,696 "	"	"	
14,716 80	"	14,716 80	14,716 80	"	"	
15,500 "	"	15,500 "	15,500 "	"	"	
1,792,000 "	"	1,792,000 "	1,792,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		Récapitulation.	
Chapitres	Pages.		
I.	8	Administration centrale.	
II.	ib.	États-majors .	
III.	10	Service de santé et administration des hôpitaux .	
IV.	ib.	Solde des troupes.	
V.	12	École militaire .	
VI.	ib.	Établissements et matériel de l'artillerie.	
VII.	14	Matériel du génie .	
VIII.	ib.	Pain, fourrages et autres allocations.	
IX.	16	Traitements divers et honoraires .	
X.	18	Pensions et secours .	
XI.	ib.	Dépenses imprévues non libellées au Budget .	
		Total des onze premiers chapitres.	fr.
XII.	ib.	Gendarmerie .	
		Totaux.	fr.

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
221,000 •	21,850 •	242,850 •	245,500 •	•	2,450 •	
1,084,720 20	•	1,084,720 20	1,084,720 20	•	•	
872,164 75	•	872,164 75	872,164 75	•	•	
16,074,800 •	•	16,074,800 •	16,074,800 •	•	•	
155,500 •	•	155,500 •	156,500 •	300 •	1,500 •	
477,575 •	58,427 •	556,000 •	556,000 •	9,000 •	9,000 •	
750,000 •	500,000 •	1,050,000 •	1,050,000 •	2,480 •	2,480 •	
4,586,102 14	•	4,586,102 14	4,672,082 14	900 •	86,880 •	
209,248 08	•	209,248 08	222,755 20	•	13,507 12	
65,000 •	5,670 •	70,670 •	70,670 •	•	•	
15,144 83	•	15,144 85	15,007 71	137 12	•	
24,511,055 •	385,947 •	24,897,000 •	25,000,000 •	12,817 12	115,817 12	
1,792,000 •	•	1,792,000 •	1,792,000 •	•	•	
26,303,055 •	385,947 •	26,689,000 •	26,792,000 •	12,817 12	115,817 12	
En moins. fr.				105,000 •		

(22)

(23)

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1851.



DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE I^{er}. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1851.	Alloué POUR L'EXERCICE 1850.
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre		21,000 »	21,000 »
ART. 2. — <i>Traitement des employés civils.</i>			
EFFECTIF.			
4	Chief, sous-chefs de division et jurisconsulte. fr.	17,000 »	
16	Chefs et sous-chefs de bureau	50,000 »	
56	Employés de 1 ^{re} , 2 ^e et de 5 ^e classe.	58,000 »	
»	Salaire des buissiers, messagers et gens de service.	15,000 »	
		140,000 »	
<i>Dépenses extraordinaires.</i>			
Solde de non-activité de 5 employés civils et de 2 messagers du Département de la Guerre.	5,850 »	145,850 »	146,500 »
ART. 3.			
Supplément aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	4,000 »		
<i>Dépenses extraordinaires.</i>			
Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre (b	6,000 »	10,000 »	12,000 »
ART. 4. — <i>Matériel.</i>			
Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres frais	18,860 »		
Chauffage et éclairage.	7,600 »		
Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurances contre l'incendie, etc.	15,540 »	40,000 »	40,000 »
ART. 5. — <i>Dépôt de la Guerre.</i>			
Reconnaisances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes.	16,000 »		
<i>Dépenses extraordinaires.</i>			
Réduction des plans parcellaires du cadastre, pour servir à la confection de la carte topographique du pays	10,000 »	26,000 »	26,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1831.

Administration centrale.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
.	.	
.	(a 450 .	a) Traitement d'un messenger en non-activité, décédé.
.	(c 2,000 .	b) Cette allocation sera entièrement supprimée au fur et à mesure que les officiers, actuellement employés au Ministère de la Guerre, et qui jouissent de l'indemnité, recevront une autre destination ou obtiendront de l'avancement. c) Extinctions probables dans le nombre des officiers qui jouissent encore de l'indemnité.
.	.	
.	.	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

EFFECTIF.		NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
				Demandé	Alloué
				POUR L'EXERCICE 1831.	POUR L'EXERCICE 1830.
		ART. 6. — <i>État-major général.</i>			
		LITT. A.			
		Officiers-généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
9	56	Lieutenants-généraux	152,100 "		
18	54	Généraux-majors.	208,800 "		
			360,900 "		
27	90	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,804 50		
			359,095 50		
		SECTION DE RÉSERVE.			
2	8	Lieutenants-généraux	20,280 "		
4	8	Généraux-majors.	55,000 "		
			55,880 "		
6	16	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	269 40		
			55,610 60		
			412,706 10		
		A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	10,900 "		
		Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :			
		1 lieutenant-général de la section d'activité.	10,900 "		
		1 — — — de réserve	10,140 "		
			45,940 "		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	219 70		
			45,720 50		
			368,985 80	368,985 80	
		LITT. B.			
		Corps d'état-major.			
5	6	Colonels	25,200 "		
5	6	Lieutenants-colonels.	18,900 "		
5	10	Majors.	27,500 "		
9	9	Capitaines de 1 ^{re} classe.	41,850 "		
9	9	— de 2 ^e —	54,200 "		
9	9	Lieutenants	26,550 "		
9	9	Sous-lieutenants.	22,500 "		
			196,700 "		
47	58	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	985 50		
			195,715 50		
		A DÉDUIRE pour vacances et congés	9,637 05		
			186,079 45	186,079 45	
		LITT. C.			
		Aides-de-camp et officiers d'ordonnance.			
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides-de-camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :			
"	6	Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe, 5 à fr. 1,550	4,050 "		
"	4	— — — de 2 ^e — 2 à 900	1,800 "		
"	5	Lieutenants d'infanterie. 5 à 1,050	5,150 "		
"	4	Sous-lieutenants d'infanterie 2 à 900	1,800 "		
"	2	Capitaines d'artillerie 2 à 450	900 "		
"	1	— — — du génie 1 à 450	450 "		
"	2	Lieutenants d'artillerie 2 à 450	900 "		
"	5	Capitaines de 1 ^{re} classe d'état-major	"		
"	2	— — — de 2 ^e —	"		
"	4	Lieutenants d'état-major	"		
			15,050 "		
	53	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	65 25		
80	197		12,984 75	12,984 75	
TOTAL des litt. A, B et C (à reporter). fr.				568,050 "	568,050 "

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
REPORT DES LITT. A, B et C. . . . fr.	568,050 »	568,050 »
LITT. D.		
Indemnité de fourrages.		
Officiers généraux de la section d'activité. 90 chevaux.		
— — de réserve 16 —		
Corps d'état-major 58 —		
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance 53 —		
107 chevaux.		
A DÉDUIRE :		
1° Pour 5 officiers supérieurs du corps d'état-major, employés à un service spécial, et qui, dans cette position, ne perçoivent qu'une ration . . 5 chevaux.		
2° Réduction de 2 rations pour 1 lieutenant-général de la section de réserve. 2 —		
3° Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, SAVOIR :		
1 lieutenant-général de la section d'activité 4 —		
1 — — de réserve. 4 —		
13 —		
Reste. 184 chevaux.		
184 chevaux $\times$ 565=67,160 journées donnant droit à l'indemnité représentative à raison de fr. 1 25 c.	83,950 »	83,950 »
LITT. E.		
Frais de bureau.		
1 Lieutenant-général, gouverneur de la résidence. 500 »		
4 Généraux-majors, commandants de brigade et de province, à fr. 1,200 4,800 »		
4 — — de province. 1,000 4,000 »		
9 — — de brigade 500 4,500 »		
4 chefs d'état-major de division territoriale 1,500 6,000 »		
2 — — de cavalerie. 600 1,200 »		
21,000 »	21,000 »	
TOTAL de l'art. G. fr.	673,000 »	673,000 »

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1881.	POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 7. — <i>État-major des provinces et des places.</i>			
LITT. A.			
État-major des provinces.			
5	10	Généraux-majors ou colonels.	42,000 "
"	"	Supplément de traitement aux 9 lieutenants et sous-lieutenants aides-de-camp des commandants de province	5,760 "
5	10		47,760 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	238 80
		A DÉDUIRE pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :	47,521 20
		4 commandants de province	53,600 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	168 "
			53,432 "
			14,089 20
			14,089 20
LITT. B.			
État-major des places.			
9		Commandants de place de 1 ^{re} classe	56,700 "
15		— — de 2 ^e —	65,000 "
6		— — de 3 ^e —	19,800 "
6	15	Adjutants de place de 1 ^{re} classe (majors).	18,000 "
6		— — (capitaines).	15,000 "
12		— — de 2 ^e classe.	25,200 "
10		— — de 3 ^e —	18,000 "
64	15		215,700 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,078 50
		RESTE.	214,621 50
A DÉDUIRE :			
Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :			
1		commandant de place de 1 ^{re} classe	6,360 "
2		— — de 2 ^e —	8,400 "
2		— — de 3 ^e —	6,600 "
1		adjudant de place de 1 ^{re} classe	2,500 "
			23,860 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	110 "
			25,681 "
			190,940 50
			190,940 50
LITT. C.			
Portiers-consignes.			
15	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe	5,000 "
45	"	— — de 2 ^e —	9,000 "
60	"		12,000 "
120	25		12,000 "
LITT. D.			
Traitement de 55 aumôniers et desservants		52,000 "	52,000 "
LITT. E.			
Indemnité de fourrages.			
État-major des provinces.		10 chevaux.	
— — des places		15 "	
		25 chevaux.	
A DÉDUIRE :			
Pour emplois vacants et auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :			
Généraux-majors ou colonels commandants de province		8 chevaux.	
État-major des places.		5 —	
		13 —	
RESTE.		12 chevaux.	
12 chevaux $\times$ 565 = 4,380 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à fr. 1 25 c ^t .		5,475 "	5,475 "
LITT. F.			
Frais de bureau.			
1		commandant de province	1,000 "
2		commandants de place à fr. 1,000 "	2,000 "
2		— —	800 "
4		— —	500 "
13		— —	400 "
10		— — et officiers faisant fonctions	200 "
			2,600 "
			14,400 "
			14,400 "
Total de l'art. 7. fr.		269,804 70	269,804 70

États-majors (suite).

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1851.	Alloué POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 8. — <i>Intendance militaire a).</i>			
LITT. A.			
1	1	Intendant en chef. fr. 11,000 »	
1	1	— de 1 ^{re} classe 8,400 »	
4	4	— de 2 ^e — 25,200 »	
8	8	Sous-intendants de 1 ^{re} classe 44,000 »	
4	»	— de 2 ^e — 15,200 »	
4	»	— adjoints. 10,000 »	
22	14	114,400 »	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments. 572 »			
		113,828 »	115,828 »
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
14 chevaux $\times$ 565=5,110 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à fr. 1 25 c.		6,387 50	6,387 50
LITT. C.			
Frais de bureau.			
4 directeurs dans les divisions territoriales à fr. 3,500 » 14,000 »			
3 sous-intendants de 1 ^{re} classe dans les provinces à 2,500 » 7,500 »			
1 — — au camp de Beverloo, pendant la période du campement 200 »			
		21,700 »	21,700 »
TOTAL de l'art. 8. fr.		141,015 50	141,015 50

États-majors (suite).

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE III. — Service de santé

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1831.	Alloué POUR L'EXERCICE 1830.
ART. 9. — Service de santé des hôpitaux.			
LITT. A.			
Service de santé. (a)			
EFFECTIF.			
BONNES.	CHÉVACS.		
1	1	Inspecteur-général	11,600 "
4	"	Médecins principaux	25,200 "
7	"	— de garnison	58,500 "
1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe	5,550 "
20	"	— adjoints	32,000 "
1	"	Pharmacien principal	4,650 "
4	"	— de 1 ^{re} classe	15,200 "
8	"	— de 2 ^{me} —	20,000 "
18	"	— de 3 ^{me} —	28,800 "
1	1	Inspecteur vétérinaire	4,650 "
05	2		185,050 "
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments		919 75	
RESTE fr.		185,050 25	
A DÉDUIRE :			
Pour emploi vacant, auquel il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure, savoir :			
1 médecin de garnison		5,500 "	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments		27 50	
		5,472 50	
		177,557 75	177,557 75
TOTAL du litt. A, (à reporter). fr.		177,557 75	177,557 75

et administration des hôpitaux.

10

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE III. — Service de santé

NATURE DES DÉPENSES.			CRÉDIT	
			Demandé	Alloué
			POUR L'EXERCICE 1881.	POUR L'EXERCICE 1880.
REPORT du litt. A. fr.			177,557 75	177,557 75
LITT. B.				
Service administratif.				
5	Directeurs de 1 ^{re} classe	12,500 »		
5	— de 2 ^e —	9,000 »		
8	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe	11,200 »		
8	— de 2 ^e —	9,600 »		
		42,500 »		
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments.	211 50		
	RESTE.	42,088 50		
5	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	5,000 »		
5	— — de 2 ^e —	4,500 »		
40	Employés de 1 ^{re} classe	18,080 »		
41	— de 2 ^e —	10,461 50		
70	Infirmiers de 1 ^{re} classe	22,995 »		
71	— de 2 ^e —	20,752 »		
35	Sœurs hospitalières	26,400 »		
	Fr. 157,157 »			
A DÉDUIRE :				
Pour emplois vacants, auxquels il ne sera pas pourvu jusqu'à disposition ultérieure ;				
SAVOIR :				
2	sous-directeurs de 1 ^{re} classe	2,800 »		
2	— de 2 ^e —	2,400 »		
		5,200 »		
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments	26 »		
	RESTE.	5,174 »		
3	employés de 1 ^{re} classe	1,425 50		
3	— de 2 ^e —	1,204 50		
5	infirmiers de 1 ^{re} classe	1,642 50		
4	— de 2 ^e —	1,168 »		
		10,612 50		
LITT. C.			146,544 50	146,544 50
Indemnité de fourrages.				
2 chevaux × 365 = 730 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages, à fr. 1 25 c ^e .			912 50	912 50
LITT. D.				
Frais de bureau.				
Inspecteur général du service de santé			2,000 »	2,000 »
TOTAL de l'art. 9. fr.			327,014 75	327,014 75

et administration des hôpitaux (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
P	0	
R	6	
T	e	
V	n	
X	m	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE III. — *Service de santé*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 10. — <i>Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.</i>		
a) 473,500 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de 90 c'	426,150 "	
10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation	9,000 "	
485,500	435,150 "	435,150 "
ART. 11. — <i>Service pharmaceutique.</i>		
Achats de médicaments, de linges à pansement et d'instruments de chirurgie; émoluments aux médecins civils pour médicaments, etc., fournis accidentellement aux militaires malades dans les endroits où il n'existe pas de médecins militaires; menues dépenses	110,000 "	110,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

et administration des hôpitaux (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Infanterie 555,000 Cavalerie 74,000 Artillerie 58,500 Génie 8,000 TOTAL <u>475,500</u> journées.

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1881.	POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 12. — <i>Traitement et solde de l'infanterie (a.</i>			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
1590	150	Officiers de tous grades	5,461,666 72
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments.	17,508 35
			(b 5,444,358 50
18092	*	Sous-officiers, caporaux et soldats (y compris 500 enfants de troupe).	(c 6,028,200 50
20582	150		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		30,000	"
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		19,200	"
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 29,488 rations		11,795 20	
Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens à incorporer, soit, à 10 francs		75,000	"
		9,606,555 80	
A DÉDUIRE :			
Pour vacances dans le cadre de réserve, soit $\frac{1}{2}$ de l'effectif organique.		55,555 57	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments		177 78	
RESTE.		55,577 79	
Pour les journées de marche avec log ^t et nourrit., 72,600 journées à 21 c ^t		15,246	"
— les militaires traités dans les hôpitaux, 553,000 — à 70 c ^t		255,100	"
— incomplets et congés		70,540 60	
		363,270 39	
		9,243,283 50	9,243,283 50
Total du litt. A. (à reporter). fr.		9,243,283 50	9,243,283 50

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Solde des troupes.

DIFFÉRENCES.						OBSERVATIONS.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.						
						a) Cette arme se compose d'un régiment d'élite, de douze régiments d'infanterie de ligne, de trois régiments de chasseurs à pied, d'une compagnie sédentaire de sous-officiers, de deux compagnies sédentaires de fusiliers, d'une division de discipline, d'une compagnie d'enfants de troupe et d'un cadre de réserve, comportant l'effectif ci-après :	
						Officiers.	
		Officiers d'infanterie.	Officiers comptables.	Médecins.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.
							MONTANT.
		16	»	»	32	Colonels	7,400 » 118,400
		16	»	»	16	Lieutenants-colonels	5,900 » 94,400
		66	»	»	66	Majors	5,050 » 335,300
		16	»	»	16	Capit.-adjut.-majors de 1 ^{re} et de 2 ^e cl., au traitem ^t moyen de	3,500 » 56,000
		»	16	»	»	— quartiers-maitres	3,500 » 56,000
		36	»	»	»	Lieutenants adjudants-majors	2,500 » 82,800
		13	»	»	»	Sous-lieutenants	2,000 » 26,000
		»	16	»	»	Lieutenants officiers-payeurs	2,500 » 36,800
		»	17	»	»	Sous-lieutenants	2,000 » 34,000
		»	16	»	»	Capitaines administrateurs d'habillement	3,500 » 52,800
		16	»	»	»	Officiers d'armement	1,900 » 30,400
		13	»	»	»	Lieutenants porte-drapeaux	1,900 » 24,700
		»	»	16	»	Médecins de régiment	4,200 » 67,200
		»	»	16	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 » 53,600
		»	»	53	»	— de 2 ^e —	2,500 » 82,500
		169	»	»	»	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,300 » 557,700
		163	»	»	»	— de 2 ^e —	2,900 » 472,700
		535	»	»	»	Lieutenants	1,900 » 656,500
		537	»	»	»	Sous-lieutenants	1,600 » 539,200
		1,196	63	63	130		
		1,326					
						Cadre de réserve.	
		32				Capitaines de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, au traitement moyen de	2,066 66 66,155 25
		32				Lieutenants	1,266 67 40,533 44
		64					5,451,666 72
		1,590				A DÉCUIRE 1/2 % pour médicaments	17,508 55
						TOTAL ÉGAL b). . . . fr.	5,444,558 59
						Troupes.	
						JOURNÉES.	SOLDE moyenne.
							MONTANT.
		63	adjudants sous-officiers	25,725	2 71	61,294 75	
		15	tambours-majors	4,745	1 97	9,547 65	
		4	sergents-cornets	1,460	1 91	2,784 95	
		16	maitres-armuriers	5,840	1 99	11,621 60	
		52	— tailleurs et cordonniers	11,680	» 92	10,745 60	
		224	musiciens d'état-major	81,760	»	130,504 »	
		62	caporaux-tambours et cornets	22,650	1 15	25,571 90	
		580	sergents-majors	158,700	2 »	276,691 99	
		1,402	sergents	511,750	1 67 50	857,118 55	
		548	— fourriers	127,020	1 67 50	212,700 10	
		2,016	caporaux	732,840	» 92 50	680,237 80	
		666	tambours et cornets	245,030	» 81 25	197,851 90	
		128	élèves-tambours et cornets	46,720	» 70	32,704 »	
		13,074	grenadiers, carabiniers, voltigeurs, fusiliers et chasseurs	4,772,010	2 72 25	5,383,455 10	
		62	sous-officiers et tambours de la compagnie sédentaire de sous-officiers	22,650	1 40	31,682 »	
		500	enfants de troupe	182,500	» 55 25	101,068 50	
		18,092		6,932,080	TOTAL ÉGAL c).	6,028,209 50	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
Report du litt. A. fr.	9,243,283 50	9,243,283 50
LITT. B.		
Indemnité de fourrages.		
150 chevaux $\times$ 365 = 47,450 journées donnant droit à l'indemnité représentative, de fr. 1 25 c'. . .	59,312 50	59,312 50
LITT. C		
Moyens de transport aux troupes en marche.	15,000 "	15,000 "
LITT. D.		
Logement et nourriture.		
8,000 miliciens à incorporer, soit pour 4 jours de marche 32,000 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année. 21,000		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 51,600		
————— 72,600 —		
TOTAL. . . . 104,600 journées à 74 c'.	77,404 "	77,404 "
LITT. E.		
Frais d'administration.		
Régiment d'élite. 12,000 "		
Quinze régiments d'infanterie et de chasseurs à pied à fr. 10,500 " . . . 157,500 "		
Six compagnies sédentaires, de discipline et d'enfants de troupe. à — 400 " . . . 2,400 "		
————— 171,900 "		
A déduire le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses im- prévues. 7,900 "		
————— 164,000 "	164,000 "	164,000 "
TOTAL de l'art. 12. fr.	9,559,000 "	9,559,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1851.	POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 15. — <i>Traitement et solde de la cavalerie (a.</i>			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
548	464	Officiers de tous grades.	1,221,800 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	6,100 »
			(b 1,215,691 »
4,473	3,020	Sous-officiers, brigadiers et soldats	(c 1,853,580 05
4,821	4,505		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		10,000 »	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		7,000 »	
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 4,263 rations.		1,705 20	
Première mise de petit équipement à allouer à 500 miliciens à incorporer, soit à 10 francs.		5,000 »	
		3,002,782 25	
A DÉDUIRE :			
Pour les journées de marche avec logt et nourriture, 14,872 journées à 21 c.		5,123 12	
— les militaires traités dans les hôpitaux . . . 74,000 — à 99 —		73,260 »	
— incomplets et congés		57,200 50	
		155,502 71	
		2,959,180 54	2,959,180 54
LITT. B.			
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, 1,434,085 journées à 9 c.		129,067 65	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants et pour le solde disponible à cette masse au 1 ^{er} janvier 1851		77,012 47	
		52,055 18	52,055 18
TOTAL des litt. A et B (à reporter). fr.		3,011,244 72	3,011,244 72

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.											
AUGMENTATION.		DIMINUTION.											
a) Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers, de deux régiments de cuirassiers et d'un régiment de guides, comportant l'effectif ci-après :													
Officiers.													
Officiers de cavalerie.	Officiers complémentaires.	Médecins.	Vétérinaires.	CHEVAUX		GRADES.	RATIONS DE FOURRAGES		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.			
				de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.		fortes.	légères.					
7	"	"	"	9	12	Colonels.	3,285	4,580	8,400	58,800			
7	"	"	"	6	8	Lieutenants-colonels.	2,190	2,920	6,300	44,100			
19	"	"	"	14	24	Majors	5,110	8,760	5,500	104,500			
7	"	"	"	6	8	Capitaines en second, adjudants-majors.	2,190	2,920	4,200	29,400			
7	"	"	"	6	8	Lieutenants	2,190	2,920	3,350	23,450			
7	"	"	"	6	8	Capitaines en second, instructeurs	2,190	2,920	4,200	29,400			
"	3	"	"	"	"	— quartiers-maitres de 1 ^{re} cl.	"	"	3,700	11,100			
"	4	"	"	"	"	— de 2 ^e cl.	"	"	3,300	13,200			
"	3	"	"	"	"	Lieutenants officiers-payeurs	"	"	2,500	6,900			
"	4	"	"	"	"	Sous-lieutenants	"	"	2,000	8,000			
"	7	"	"	"	"	Capitaines administrateurs d'habil.	"	"	3,300	25,100			
7	"	"	"	3	4	Lieutenants porte-étendards	1,095	1,460	2,950	20,650			
"	"	7	"	3	4	Médecins de régiment	1,095	1,460	4,200	29,400			
"	"	7	"	3	4	— de bataillon, de 1 ^{re} classe	1,095	1,460	5,350	23,450			
"	"	5	"	1	4	— de 2 ^e classe	565	1,460	2,500	12,500			
"	"	"	7	3	4	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1,095	1,460	5,350	23,450			
"	"	"	5	1	4	— de 2 ^e classe	565	1,460	2,500	12,500			
"	"	"	7	3	4	— de 3 ^e classe	1,095	1,460	1,800	12,600			
38	"	"	"	28	48	Capitaines commandants	10,320	17,520	4,650	176,700			
38	"	"	"	28	48	— en second.	10,320	17,520	3,800	144,400			
76	"	"	"	28	48	Lieutenants	10,320	17,520	2,950	224,200			
76	"	"	"	28	48	Sous-lieutenants	10,320	17,520	2,500	190,060			
289	21	19	19	176	288		64,240	103,120		1,221,800			
348				464			169,360						
A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments.										6,109			
TOTAL ÉGAL b).										1,215,691			
Troupes.													
ROTTES.	CHEVAUX		GRADES.	Journées de sous-officiers et soldats.	RATIONS DE FOURRAGES		SOLDE moyennc.	MONTANT.					
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.			fortes.	légères.							
19	7	12	Adjudants sous-officiers	6,953	2,555	4,580	2 92	20,250 20					
7	5	4	Trompettes-majors	2,553	1,095	1,460	2 29 25	5,858 25					
7	3	4	— brigadiers.	2,553	1,095	1,460	1 88 25	4,810 70					
7	"	"	Maitres armuriers.	2,553	"	"	2 52 25	6,445 90					
21	"	"	— tailleurs, selliers et botts.	7,663	"	"	" 99 25	7,610 25					
45	14	24	Maréchaux-des-logis-chefs	16,425	5,110	8,760	2 52 25	41,452 10					
256	84	144	Maréchaux-des-logis	35,440	50,660	52,560	2 09 25	195,881 60					
45	14	24	— fourriers	16,425	5,110	8,760	2 09 25	54,579 35					
456	168	288	Brigadiers	166,440	61,520	103,120	1 20 25	200,253 60					
114	42	72	Trompettes	41,610	12,550	26,280	1 67 25	69,620 10					
76	"	"	Maréchaux-ferrants	27,740	"	"	" 99 25	27,550 20					
5,420	1,174	1,848	Soldats	1,218,500	428,510	674,520	" 99 25	1,259,585 80					
4,475	1,509	2,420		1,652,615	550,785	885,500	Total Égal.	1,855,386 05					
5,929					1,434,085		c)						
	176	288	Chevaux d'officiers		64,240	103,120							
	1,509	2,420	— de troupe		550,785	885,500							
	1,685	2,708			615,025	988,120							
	4,393				1,603,445								

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
REPORT des litt. A et B. fr.	3,011,244 72	3,011,244 72
LITT. C.		
Casernement des chevaux de troupe, 1,434,085 journées à 4 centimes. 57,363 40		
A DÉDUIRE pour chevaux en route, au camp ou manquants 6,363 40		
	51,000 "	51,000 "
LITT. D.		
Moyens de transport aux troupes en marche.	2,500 "	2,500 "
LITT. E.		
Logement et nourriture.		
500 miliciens à incorporer, soit pour 4 jours de marche 2,000 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année. 5,000		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 9,872		
	14,872 —	
TOTAL. 16,872 journées à 74 c.	12,485 28	12,485 28
LITT. F.		
Frais d'administration.		
Cinq régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides. à 6,000 francs 30,000 "		
Deux — de cuirassiers à 5,000 — 10,000 "		
	40,000 "	
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues 1,830 "		
	38,170 "	38,170 "
TOTAL de l'art. 13. fr.	3,115,400 "	3,115,400 "

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1851.	POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 14. — <i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
4	4	Colonels	53,600 "
5	5	Lieutenants-colonels	31,500 "
5	5	Majors	27,500 "
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe	21,000 "
9	9	Lieutenants	22,500 "
5	"	Commandants d'artillerie en résidence de 1 ^{re} classe	21,000 "
4	"	— — — de 2 ^e —	10,000 "
7	"	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe (rang de capitaine)	25,450 "
8	"	— — — de 2 ^e — (— de lieutenant)	20,000 "
9	"	— — — de 3 ^e — (— de sous-lieutenant)	16,200 "
61	28		226,750 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,135 75
			225,610 25
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.			
11	"	Conducteurs de 1 ^{re} classe (rang d'adjudant sous-officier)	11,000 "
11	"	— — — de 2 ^e — (— de maréchal-des-logis-chef)	9,550 "
12	"	— — — de 3 ^e — (— de maréchal-des-logis)	9,000 "
5	"	Maîtres artificiers	2,550 "
5	"	Contrôleurs de 1 ^{re} classe	7,500 "
4	"	— — — de 2 ^e —	7,600 "
5	"	Réviseurs de 1 ^{re} classe	4,770 "
1	"	— — — de 2 ^e —	1,260 "
48	"		53,030 "
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES (a.			
257	527	Officiers de tous grades	877,600 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	4,588 "
			(b 873,212 "
3,857	1,128	Sous-officiers, brigadiers et soldats	(c 1,520,433 05
4,114	1,455		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		9,000 "	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		4,000 "	
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, soit 5,086 rations		2,394 40	
Première mise de petit équipement à allouer à 900 miliciens à incorporer, soit à 10 fr.		9,000 "	
			2,696,685 70
A DÉDUIRE :			
Le cadre des officiers de la compagnie { 1 capitaine de 1 ^{re} classe		4,200 "	
sédatrice d'artificiers. { 1 — — de 2 ^e —		5,550 "	
{ 1 lieutenant		2,500 "	
{ 1 sous-lieutenant		2,100 "	
		12,150 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	60 75
		RESTE	12,089 25
Pour les journées de marche avec logem ^t et nour ^r ., 28,252 journ., à 21 c ^t		5,932 02	
— les hommes traités dans les hôpitaux, 58,500 — à 88 c ^t		51,480 "	
— incomplets et congés		59,450 05	
		128,953 12	
		2,567,752 58	2,567,752 58
TOTAL du litt. A (à reporter)		2,567,752 58	2,567,752 58

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.																
Augmentation	Diminution	Cette arme se compose d'un état major, de quatre régiments, d'un escadron du train, d'une compagnie de pontonniers, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, d'une compagnie d'ouvriers armuriers et d'une compagnie sédentaire d'artificiers, comportant l'effectif ci après																
		a) Officiers des corps.																
		Officiers d'artillerie	Officiers congnalés	Médécins.	Vétérinaires	CHEVAUX		GRADES	RATIONS DE FOURRAGES		TRAITEMENT annuel	MONTANT						
						Batt à cheval montés et train	Batt à cheval démontés et spécialisés		fortes	légères								
		1	»	»	»	12	»	Colonels	4,380	»	8,400	33,600						
		12	»	»	»	8	»	Lieutenants colonels	2,920	»	0,300	25,200						
		4	»	»	»	24	»	Majors	8,760	»	5,200	66,000						
		4	»	»	»	8	»	Capitaines adjudants majors (1 ^{re} classe)	2,920	»	4,650	18,600						
		4	»	»	»	8	»	Lieutenants	2,920	»	3,350	15,400						
		4	»	»	»	8	»	Capitaines instructeurs (1 ^{re} classe)	2,920	»	4,650	18,600						
		»	»	»	»	»	»	— quartiers maîtres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, au traitement moyen de	»	»	3,800	14,000						
		»	»	»	»	»	»	Lieutenants officiers p ^{re} cur	»	»	2,300	4,600						
		»	»	»	»	»	»	Sous lieutenants officiers p ^{re} cur	»	»	2,000	4,000						
		»	»	»	»	4	»	Capitaines administrateurs d'habillement	1,460	»	3,300	13,200						
		»	»	»	»	4	»	Médécins de régiment	1,460	»	4,200	16,800						
		»	»	»	»	4	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	1,460	»	3,350	13,400						
		»	»	»	»	8	»	Vétérinaires de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, au traitement moyen de	2,920	»	2,920	23,400						
		20	»	»	»	40	»	Capitaines de 1 ^{re} classe des batteries à cheval, montés et du train	14,600	»	4,650	93,000						
		28	»	»	»	»	27	Capit de 1 ^{re} et des batteries de siège, des comp ^{re} de ponton, d'ouv d'artil, d'ouv armuriers et sédent d'artificiers	»	9,850	4,200	117,600						
		20	»	»	»	40	»	Capitaines de 2 ^e classe des batteries à cheval, montés et du train	14,600	»	3,800	76,000						
		2	»	»	»	»	1	Capitaines de 2 ^e classe des compagnies de pontonniers et sédentaires d'artificiers	»	365	3,350	6,700						
		32	»	»	»	40	»	Lieutenants des batteries à cheval, montés et du train	14,600	»	2,050	94,400						
		29	»	»	»	»	26	Lieut des batt de siège, des comp ^{re} de ponton, d'ouv d'artil, d'ouv armur et sédentaires d'artificiers	»	9,490	2,500	72,500						
		35	»	»	»	45	»	Sous lieutenants des batteries à cheval, montés et du train	15,690	»	2,500	87,500						
		31	»	»	»	»	26	Sous lieut des batt de siège, des comp ^{re} de ponton d'ouv d'artil, d'ouv armuriers et sédentaires d'artificiers	»	9,490	2,100	65,100						
		229	12	8	8	247	80		90,150	20,200		877,600						
		257		327					119,350									
		A déduire 1/2 0/0 pour médicaments										4,588						
		TOTAL RÉGAL b)										875,212						
Troupes.																		
		HOMMES	CHEVAUX	GRADES	Journées de sous offic et soldats	RATIONS de fourrages		SOLDE moyenne	MONTANT									
						fortes	légères											
		8	8	Adjudants sous officiers	2,920	2,320	»	2 92	8,526 40									
		4	»	Marechaux des-logis chefs artificiers	1,460	»	»	2 45 75	4,361 75									
		4	»	Trompettes majors	1,460	1,460	»	2 24	3,270 40									
		4	»	— brigadiers	1,460	1,460	»	1 88	2,744 80									
		4	»	Maitres armuriers	1,460	»	»	2 20	3,212 »									
		12	»	— tailleurs, cordonniers et selliers	4,380	»	»	» 92	4,029 60									
		5	»	Ouvriers selliers avec rang de soldat	1,820	»	»	1 04 75	1,912 60									
		53	»	Marech des logis chefs	19,340	»	»	2 30 5	43,920 45									
		4	»	Adjudants de batterie	1,460	»	»	2 02	3,679 20									
		346	»	Marechaux des logis	126 990	»	»	1 90 50	247,112 50									
		82	»	— fourriers	18,980	»	»	1 94 50	36,932 60									
		500	»	Brigadiers	109,000	»	»	1 16 75	127,998 20									
		94 de selle	412	— artificiers	34 510	161,530	»	1 05 25	75,400									
		100 de trait	670	Trompettes	56,500	244,500	»	1 07 50	57,558 60									
		154	»	Ouvriers selliers, charrons, forgerons et charpentiers	56,210	»	»	1 05	59,082 85									
		24	»	Marechaux ferrants	8,760	»	»	» 94 5	8,289 15									
		2,689	»	Canonniers, conducteurs, pontonniers et artificiers de toutes classes	981,480	»	»	» 88 50	872,597 45									
		3,857	1,128		1,407,800	411,720	»	TOTAL RÉGAL c)	1,520 453 05									
						411,720												
				Batteries à cheval, monitères et train														
				Batteries de siège et compagnie sédentaires														
				Chevaux d'officiers		90,150	29,200											
				— de troupe		411,720	7											
						501,870	29,200											
						531,070												

13

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé	Alloué
	POUR L'EXERCICE 1881.	POUR L'EXERCICE 1880.
REPORT du litt. A. fr.	2,567,752 58	2,567,752 58
LITT. B.		
Indemnité de fourrages.		
Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 28 chevaux × 365 = 10,220 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25 c ^{ts} , ci	12,775 "	12,775 "
LITT. C.		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe : 411,720 journées à 9 centimes	37,054 80	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants et pour le solde disponible à cette masse au 1 ^{er} janvier 1881	25,054 80	
LITT. D.	12,000 "	12,000 "
Casernement des chevaux de troupe, soit 411,720 journées à 4 centimes	16,468 80	
A DÉDUIRE pour chevaux en route, aux camps ou manquants.	1,692 86	
LITT. E.	14,775 04	14,775 04
Moyens de transport aux troupes en marche	2,000 "	2,000 "
LITT. F.		
Logement et nourriture.		
500 miliciens à incorporer, soit, pour 4 jours de marche 2,000 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année	2,000	
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour)	2,752	
— — à Brasschaet (—)	25,500	
— — — — — 28,252 —		
TOTAL. — 30,252 journées à 74 c ^{ts} .	22,586 48	22,586 48
LITT. G.		
Frais de bureau et d'administration.		
Inspecteur général	2,500 "	
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs	4,800 "	
Inspecteur des armes de guerre	500 "	
Directeur de la fonderie de canons	500 "	
4 régiments à 7,000 francs	28,000 "	
5 compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs	1,125 "	
— — — — — 37,425 "		
A DÉDUIRE le solde présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues des quatre régiments	1,115 "	
— — — — — 36,310 "		
TOTAL de l'art. 14. fr.	2,668,000 "	2,668,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
e	n	
o	n	
n	n	
o	n	
n	n	
o	n	
o	n	
o	n	
n	n	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1881.	POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 15. — <i>Traitement et solde du génie.</i>			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
3	3	Colonels fr. 25,200 »	
5	5	Lieutenants-colonels 31,500 »	
5	5	Majors 27,500 »	
18		Capitaines de 1 ^{re} classe 75,600 »	
5	8	— de 2 ^e — 16,750 »	
12		Lieutenants 30,000 »	
12		Sous-lieutenants 25,200 »	
60	21	231,750 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,158 75	
		230,591 25	
CARDES.			
10	»	Gardes du génie de 1 ^{re} classe 20,000 »	
20	»	— de 2 ^e — 32,000 »	
20	»	— de 3 ^e — 24,000 »	
50	»	76,000 »	
TROUPE (a.			
51	6	Officiers de tous grades 170,450 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 852 25	
		(b 169,597 75	
667	»	Sous-officiers, caporaux et soldats (c 244,962 45	
718	6		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté 800 »			
Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne pour les officiers qui camperont à Beverloo, soit 2,604 rations 1,077 60			
Première mise de petit équipement à allouer à 152 miliciens à incorporer, soit à 10 fr. 1,520 »			
		724,549 05	
A DÉDUIRE :			
Pour les journées de marche avec logement et nourrit., 2,960 journées à 21 c. 621 60			
— les hommes traités dans les hôpitaux . . . 8,000 — à 81 » 6,480 »			
— incomplets et congés 12,728 60			
		19,830 20	
		704,718 85	704,718 85
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
Officiers de l'état-major particulier et du régiment : 27 chevaux $\times$ 365 = 9,855 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25 c, ci 12,318 75			12,318 75
TOTAL des litt. A et B (à reporter). . . . fr.		717,037 00	717,037 60

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.				OBSERVATIONS.					
AUGMENTATION.	DIMINUTION.								
		a) Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment, comportant l'effectif ci-après :							
		Officiers.							
		Officiers du génie.	Officiers complab.	Médecins.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
		1	»	»	2	Colonel	8,400	8,400 »	
		1	»	»	1	Lieutenant-colonel	6,300	6,300 »	
		2	»	»	2	Majors	5,500	11,000 »	
		1	»	»	1	Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	4,200	4,200 »	
		1	»	»	»	Lieutenant	2,900	2,900 »	
		»	1	»	»	Capitaine quartier-maitre de 2 ^e classe	3,300	3,300 »	
		»	1	»	»	Sous-lieutenant officier-payeur	2,000	2,000 »	
		»	1	»	»	Capitaine administrateur d'habillement.	3,300	3,300 »	
		»	»	1	»	Médecin de régiment	4,200	4,200 »	
		»	»	1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	3,350	3,350 »	
		20	»	»	»	Capitaines de 1 ^{re} et de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,775	75,500 »	
		10	»	»	»	Lieutenants	2,500	25,000 »	
		10	»	»	»	Sous-lieutenants	2,100	21,000 »	
		46	3	2	6			170,450 »	
		51					A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.		882 25
							TOTAL ÉGAL b). . . . fr.		169,597 75
						Troupes.			
						JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	SOLDE JOURNALIÈRE.	MONTANT.	
		2 adjudants sous-officiers				730	2 92	2,131 60	
		1 tambour-major				365	2 20	838 85	
		1 caporal-tambour.				365	1 54	489 10	
		1 maitre armurier				365	2 20	803 »	
		2 maitres tailleur et cordonnier.				730	1 13	824 90	
		10 sergents-majors				3,650	2 20	8,030 »	
		50 sergents				18,250	1 99	36,317 50	
		10 sergents-fourriers				3,650	1 99	7,263 50	
		60 caporaux				21,900	1 15	24,747 »	
		20 tambours				7,300	» 92	6,716 »	
		150 maitres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe				54,750	» 92	50,370 »	
		360 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe.				151,400	» 81	106,434 »	
		667				243,435	TOTAL ÉGAL. c)	244,962 45	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT																																																	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.																																																
Report des litt. A et B. fr.	717,037 60	717,037 60																																																
LITT. C.																																																		
Moyens de transport aux troupes en marche	500 »	500 »																																																
LITT. D.																																																		
Logement et nourriture.																																																		
200 miliciens à incorporer, soit, pour 4 jours de marche 800 journées.																																																		
Mouvements éventuels pendant l'année 2,000																																																		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 960																																																		
————— 2,960 ———																																																		
TOTAL. 3,760 journées à 74 c.	2,782 40	2,782 40																																																
LITT. E.																																																		
Frais de bureau et d'administration.																																																		
Inspecteur général 2,500 »																																																		
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 4,800 »																																																		
Le régiment 5,000 »																																																		
————— 12,300 »																																																		
A DÉDUIRE pour le solde présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues du régiment du génie 220 »																																																		
—————	12,080 »	12,080 »																																																
TOTAL de l'art. 15. fr.	752,400 »	752,400 »																																																
Récapitulation de l'effectif.																																																		
<table><tr><th rowspan="2"></th><th colspan="3">ÉTATS-MAJORS.</th><th colspan="3">TROUPES.</th></tr><tr><th>Officiers.</th><th>Sous-officiers et employés</th><th>TOTAL.</th><th>Officiers.</th><th>Sous-officiers et soldats</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>ART. 12. — Infanterie</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,500</td><td>18,992</td><td>20,582</td></tr><tr><td>» 13. — Cavalerie</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>348</td><td>4,475</td><td>4,821</td></tr><tr><td>» 14. — Artillerie</td><td>61</td><td>48</td><td>109</td><td>257</td><td>3,857</td><td>4,114</td></tr><tr><td>» 15. — Génie</td><td>60</td><td>50</td><td>110</td><td>51</td><td>667</td><td>718</td></tr><tr><td></td><td>121</td><td>98</td><td>219</td><td>2,046</td><td>27,989</td><td>30,035</td></tr></table>				ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.			Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats	TOTAL.	ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,500	18,992	20,582	» 13. — Cavalerie	»	»	»	348	4,475	4,821	» 14. — Artillerie	61	48	109	257	3,857	4,114	» 15. — Génie	60	50	110	51	667	718		121	98	219	2,046	27,989	30,035
	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.																																														
	Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats	TOTAL.																																												
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,500	18,992	20,582																																												
» 13. — Cavalerie	»	»	»	348	4,475	4,821																																												
» 14. — Artillerie	61	48	109	257	3,857	4,114																																												
» 15. — Génie	60	50	110	51	667	718																																												
	121	98	219	2,046	27,989	30,035																																												

Solde des troupes (suite).

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 16. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
LITT. A.		
Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.		
1 commandant directeur des études	3,000 "	
1 — en second	1,500 "	
2 examinateurs permanents	9,800 "	
1 capitaine instructeur	800 "	
1 instructeur adjoint	633 33	
1 officier comptable	633 33	
4 inspecteurs des études	6,000 "	
1 secrétaire	1,700 "	
1 dessinateur civil	2,400 "	
1 aumônier	2,000 "	
1 médecin	833 33	
1 mécanicien	1,400 "	
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 "	
1 garde conservateur du matériel	360 "	
1 infirmier	400 "	
2 portiers	1,500 "	
4 hommes de peine	1,600 "	
2 tambours	365 "	
	55,424 09	55,124 09
LITT. B.		
Traitement du corps enseignant.		
5 professeurs militaires	5,853 33	
9 — civils	59,400 "	
8 répétiteurs militaires	7,116 "	
4 — civils	7,900 "	
1 maître militaire	800 "	
3 — civils	8,500 "	
	69,549 33	69,649 33
LITT. C.		
Solde des élèves	26,918 75	28,096 87
TOTAL de l'art. 16. fr.	131,695 07	132,871 19
ART. 17. — Dépenses d'administration.		
Frais de bureau	3,000 "	
Manège	1,500 "	
Chauffage et éclairage	9,000 "	
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000 "	
Indemnité aux travailleurs	1,500 "	
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes	1,277 50	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc.	1,200 "	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école)	2,000 "	
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	5,320 43	
	23,696 03	23,628 81

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

École militaire.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300 »	»	
»	300 »	
»	(a 1,178 12	a) Diminution de l'effectif des élèves.
300 »	1,478 12	
»	(b 21 88	b) Pour arrondir le chiffre du crédit demandé pour le chapitre V.

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VI. — Établissements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1851.	Alloué POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 18. — Personnel des établissements d'artillerie.		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes	9,600 "	9,600 "
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons.	19,458 "	19,458 "
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction.	8,145 "	8,145 "
TOTAL de l'art. 18. fr.	37,205 "	37,205 "
ART. 19. — Matériel de l'artillerie.		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artill. dans les divis ^{ns} territoriales (a).	80,000 "	80,000 "
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion.	21,000 "	12,000 "
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre.	50,000 "	50,000 "
LITT. D.		
Charges extraordinaires et temporaires.		
Achat de cuirasses pour cuirassiers	20,000 "	20,000 "
LITT. E.		
Manufacture d'armes de guerre.		
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de réchange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percutant, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
Achat de matériaux, tels que fers, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, bouille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers	57,482 "	
Salaire des ouvriers	117,133 20	
Menues dépenses	2,000 "	
	156,615 20	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires	15,909 20	
	140,706 "	
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
Salaire des ouvriers	42,500 "	
A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires	4,073 "	
	38,427 "	
	179,133 "	179,133 "
TOTAL des litt. A à E (à reporter). fr.	550,155 "	550,155 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

et matériel de l'artillerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
•	•	
•	•	
•	•	
•	•	
0,000	•	n) Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; achats d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; dépenses relatives aux exercices de polygone; frais de bureau des comptables de l'artillerie; confection de baquets pour la conservation des poudres; achat de bois pour plates-formes; allocations accordées aux conducteurs temporaires, chargés d'escorter des convois de matériel; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre.
•	9,000	
•	•	
•	•	
•	•	
9,000	9,000	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
REPORT des litt. A à E. fr.	350,155 »	350,155 »
LITT. F.		
Fonderie de canons.		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer, projectiles, râteliers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation à l'équipage de ponts, et travaux divers.		
L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
Achats de matériaux, tels que fers de fonte, cuivre, étain, fers forgés, aciers, tôles, combustibles, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers	55,602 »	
Salaire des ouvriers	25,000 »	
Menues dépenses	1,850 »	
	60,542 »	60,542 »
LITT. G.		
Arsenal de construction.		
Construction d'affûts et voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, aciers, tôles, combustibles, huile, graisse, outils et ingrédients divers	54,288 »	
Salaire des ouvriers	20,767 »	
Menues dépenses	2,800 »	
	66,855 »	66,855 »
LITT. H.		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie	10,000 »	10,000 »
LITT. I.		
Achats de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	5,000 »	5,000 »
LITT. K.		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de construction d'artillerie	4,000 »	4,000 »
LITT. L.		
Dépenses diverses et menus achats	2,267 »	2,267 »
TOTAL de l'art. 19. fr.	498,707 »	498,797 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

et matériel de l'artillerie (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
0,000 "	0,000 "	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
0,000 "	0,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 20. — <i>Matériel du génie.</i>		
LITT. A.		
Entretien ordinaire.		
Bâtiments militaires	112,000 »	
Fortifications	12,000 »	
Ouvrages mixtes	45,000 »	
	169,000 »	171,480 »
LITT. B.		
Constructions, réparations et renouvellements.		
Bâtiments militaires	284,400 »	
Fortifications	112,850 »	
Ouvrages mixtes	90,260 »	
	487,600 »	485,120 »
LITT. C.		
Frais de surveillance générale.	18,000 »	18,000 »
LITT. D.		
Achat d'immeubles	5,000 »	5,000 »
LITT. E.		
Location de bâtiments militaires dans diverses places, et des champs de manœuvre de Bruxelles et des camps de Brasschaet et de Beverloo	37,300 »	37,300 »
LITT. F.		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau	23,100 »	23,100 »
LITT. G.		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	5,000 »	5,000 »
LITT. H.		
Levé des plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires. — Frais de dessinateurs, etc.	5,000 »	5,000 »
TOTAL des dépenses ordinaires. fr.	750,000 »	
LITT. I.		
Dépenses extraordinaires.		
Continuation des travaux de construction de la forteresse de Diest.	300,000 »	300,000 »
TOTAL de l'art. 20. fr.	1,050,000 »	1,050,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Matériel du génie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.								
2,480	2,480	DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR						TOTAL.
			Entretien ordinaire.			Constructions, réparations et renouvellements.			PAR PLACE.
			Bâtim ^{ts} militaires.	Fortifica-tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtim ^{ts} militaires.	Fortifica-tions.	Ouvrages mixtes.	
		Ostende	2,400	200	2,200	5,100	11,400	4,250	23,610
		Menin	1,500	"	2,900	1,950	"	5,650	10,000
		Audenarde	500	200	1,100	450	"	"	2,250
		Gand	1,500	500	2,000	2,300	5,000	2,000	11,500
		Ypres	4,000	"	2,000	5,000	"	1) 12,000	23,000
		Termonde	1,000	500	1,500	850	150	5,280	8,880
		Nieuport	2,000	500	1,900	1,870	500	2) 11,330	18,320
		Anvers (place)	5,700	2,600	8,400	19,900	2,000	8,000	46,600
		— (citadelle)	2,000	800	2,300	4,000	6,000	1,500	16,600
		Fort Sainte-Marie	700	200	500	300	"	270	1,770
		— Lille	1,700	200	2,900	400	70	500	5,570
		— Liefkenshoek	1,400	500	900	240	"	2,000	4,840
		Camp de Brasschaet	2,500	"	"	"	"	"	2,500
		Lierre	900	"	500	"	"	1,550	2,550
		Malines	600	"	"	2,700	"	"	3,500
		Bruxelles	0,000	"	"	3) 35,000	"	"	61,000
		Louvain	1,200	"	"	900	"	"	2,100
		Vilvorde	1,500	"	"	1,900	"	"	3,200
		Diest	600	900	1,600	650	5,140	1,260	8,150
		Liège (ville)	3,000	"	"	9,000	"	"	12,000
		— (citadelle)	2,800	1,400	700	8,500	15,000	2,000	30,100
		— (fort de la Chartreuse)	1,100	1,100	600	2,800	16,000	1,300	22,900
		Huy	700	100	100	5,510	500	800	5,410
		Hasselt	1,200	"	"	3,880	"	"	5,080
		Arlon	500	"	"	4,700	"	"	5,200
		Bouillon	700	100	50	4,900	700	400	6,850
		Camp de Beverloo	47,500	"	"	4) 100,000	"	"	147,500
		Tournay	2,500	400	2,700	10,500	22,410	13,200	51,810
		Namur	5,500	1,200	2,600	8,480	16,820	3,600	32,600
		Charleroy	2,800	400	3,000	11,660	6,650	2,500	26,810
		Dinant	600	200	50	670	2,150	1,050	4,720
Mons	5,000	500	5,500	8,350	6,600	9,680	28,600		
Ath	2,500	200	1,000	8,370	"	1,530	15,420		
Philippeville	2,700	"	800	5,060	"	1,600	8,160		
			112,000	12,000	45,000	284,490	112,830	90,260	656,600
			169,000			487,600			

1) Reconstruction du pont sur le fossé appelé le *Bassin*, hors de la porte de Lille.

2) Réparations à l'écluse à éventail.

3) Continuation de la reconstruction de la caserne de Lœken et réparations urgentes à l'hôpital militaire de Bruxelles.

4) Continuation de la reconstruction des bâtiments militaires.

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VIII. — *Pain*,

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 21. — <i>Pain</i>.		
(a) 10,215,085 rations.		
A DÉDUIRE : 592,184 — pour les journées de marche et aux hôpitaux.		
RESTE : 9,625,801 rations, à raison de 14 centimes fr.	1,347,532 14	1,347,532 14
ART. 22. — <i>Fourrages en nature</i>.		
(b. { 1,110,900 rations fortes, à fr. 1 04 c 1,161,576 »		
1,017,620 — légères, à » 95 946,586 60		
2,154,520		2,107,962 60
A DÉDUIRE pour chevaux manquants. 26,962 60		
	2,081,000 »	2,081,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

fourrages et autres allocations.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VIII. — Pain, fourrages

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 23. — Casernement des hommes (a.		
LITT. A.		
Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand.		
(Contrat du 29 juin 1835.)		
1,010 lits à 2 places, à raison de fr. 29 50 c ^a par lit.	29,705 "	
19,590 — à 1 — — — — — 20 50 —	401,595 "	
105 demi-fournitures — 12 " par demi-fourniture	1,260 "	
	432,650 "	432,650 "
LITT. B.		
(b 2,635,300 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes .	131,765 "	131,765 "
LITT. C.		
(c 694,000 _a journées d'occupation des fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes . . .	13,898 "	13,898 "
LITT. D.		
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	3,487 "	3,487 "
TOTAL de l'art. 23. fr.	581,800 "	581,800 "
ART. 24. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
Infanterie d)	55,872 "	
Cavalerie e)	85,788 40	
Artillerie f)	11,048 90	
Génie g)	1,768 "	
	152,477 30	
A DÉDUIRE pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année	88,477 30	
	64,000 "	140,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.

OBSERVATIONS.

AUGMENTATION.

DIMINUTION.

a) Décomposition de ces journées . . .	Infanterie 6,032,080 Cavalerie. 1,632,645 Artillerie. 1,407,805 Génie. 243,435
	10,215,985
A déduire les journées de marche . . .	118,685
	Reste. 10,097,300
20,600 fournitures de la société Félix Legrand, à 365 jours d'occupation.	7,519,000 journées.
A déduire 1/10 pour non-occupation.	751,900
	Reste. 6,767,100
Fournitures appartenant aux communes	b) 2,653,300
— — à l'État.	c) 694,900
	TOTAL ÉGAL. . . 10,097,300

BASE DE L'ALLOCATION.

CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.
			par homme	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	
Régiment d'élite. { Grenadiers . .	1,836	»	6	»	11,016	»	11,016
{ Voltigeurs . .	1,836	»	1	»	1,836	»	1,836
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	43,020	»	1	»	43,020	»	43,020
d) Infanterie.	46,692	»			55,872	»	55,872
Chasseurs à cheval et guides	2,759	2,274	1 20	16	5,286 80	36,584	59,670 80
Lanciers.	1,826	1,316	1 50	16	2,759	24,256	26,995
Cuirassiers.	1,238	1,016	» 70	16	866 60	16,256	17,122 60
e) Cavalerie.	5,803	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40
Batteries à cheval.	840	552	1 35	7 23	1,502	2,552	3,854
— montées et train	3,878	886	» 50	4 23	1,959	3,768 50	5,704 50
— de siège et comp ^{es} spéc ^{es}	3,726	»	» 40	»	1,490 40	»	1,490 40
f) Artillerie	8,444	1,238			4,751 40	6,317 80	11,048 90
g) Régiment du génie	1,768	»	1	»	1,768	»	1,768
Totaux.	62,707	6,044			69,263 80	83,215 80	152,477 30
					A déduire comme ci-contre.		88,477 50
					TOTAL ÉGAL au crédit demandé.		64,000

(h 76,000

h) Valeur d'objets de buffleterie dont le terme de durée expirera en 1851, mais qui ne seront pas renouvelés.

18

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE VIII. — Pain, fourrages

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT.	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1851.	Alloué POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 25. — Frais de route et de séjour des officiers.		
LITT. A.		
Voyages, missions et déplacements ordinaires	86,000 »	86,000 »
LITT. B.		
Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	5,000 »
TOTAL de l'art. 25. fr.	91,000 »	91,000 »
ART. 26. — Transports généraux.		
Transport de matériel par terre et par eau ; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc.	50,000 »	50,000 »
ART. 27. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde.		
Fournitures de combustibles aux corps-de-garde établis dans les places de garnison et les camps . . .	58,000 »	58,000 »
ART. 28. — Remonte.		
LITT. A.		
Achats de chevaux.		
154 chevaux pour les 2 régiments de chasseurs à cheval, à 500 francs, ci fr.	75,040 »	
154 — — de lanciers. . . . à 500 —	75,040 »	
100 — — de cuirassiers. . . . à 750 —	75,000 »	
67 pour le régiment des guides. . . . à 690 —	46,230 »	
51 — de selle pour les régiments d'artillerie. . . à 600 —	33,660 »	
» — de trait — — — — —	»	
486	302,970 »	515,850 »
LITT. B.		
Primes à accorder pour l'achat de chevaux de selle, nés et élevés en Belgique	10,000 »	9,100 »
TOTAL de l'art. 28 fr.	512,970 »	522,950 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	(a 10,880 "	a) Montant de la différence entre le prix d'achat de 15 chevaux de race, portés au Budget de 1850, lesquels ont été reconnus indispensables pour compléter l'enseignement de la haute école à l'école d'équitation établie à Ypres, et d'un nombre égal de chevaux de selle pour les diverses armes.
(b 900 "	"	b) Augmentation presumée nécessaire pour primes à accorder.
900 "	10,880 "	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IX. — Traitements

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 29. — Traitements divers et honoraires.			
LITT. A.			
Traitement de disponibilité, de non-activité et de réforme.			
DISPONIBILITÉ.			
1	2	Général-major	7,750 "
1	"	Médecin en chef.	5,600 "
1	1	Major d'artillerie	5,660 "
3	3		16,990 "
NON-ACTIVITÉ.			
3	"	Colonels	11,100 "
1	"	Lieutenant-colonel	2,950 "
6	"	Majors	15,150 "
22	"	Capitaines de 1 ^{re} classe	50,500 "
10	"	— de 2 ^e —	27,550 "
40	"	Lieutenants	58,000 "
17	"	Sous-lieutenants.	15,600 "
1	"	Intendant de 2 ^e classe	2,050 "
1	"	Médecin de garnison	2,525 "
1	"	— de régiment	1,650 "
1	"	— de bataillon de 2 ^e classe	950 "
1	"	— adjoint.	800 "
1	"	Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1,650 "
2	"	Pharmaciens de 2 ^e classe	1,000 "
1	"	— de 3 ^e —	800 "
2	"	Sous-directeurs d'hôpital	1,200 "
1	"	Garde d'artillerie de 3 ^e classe.	800 "
120	"		150,875 "
RÉFORME.			
1	"	Capitaine de 2 ^e classe	725 "
1	"	Lieutenant	475 "
2	"		1,200 "
			178,065 "
		A DÉCIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments.	800 52
		RESTE. fr.	177,174 68
EMPLOYÉS MILITAIRES EN NON-ACTIVITÉ.			
1	"	Capitaine de corps francs, à fr. 3 17 c par jour	1,157 05
2	"	Sous-lieutenants — à 2 12 —	1,547 60
3	"		2,704 65
128	3		179,879 33
			195,386 45
TOTAL du litt. A (à reporter). fr.		179,879 33	195,386 45

divers et honoraires.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	(a 13,507 12	a) Diminution dans le nombre des officiers en non-activité
"	13,507 12	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE IX. — Traitements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1881.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
Report du lit. A. fr.	170,879 35	103,386 45
 LITT. B. Indemnité des fourrages.		
5 chevaux × 505 = 1,095 journées donnant droit à l'indemnité représentative de fr. 1 25 c.	1,368 75	1,368 75
 LITT. C. Honoraires d'avocats et frais de procédures	6,000 »	6,000 »
 Total de l'art. 29 fr.	187,248 08	200,755 20
 ART. 30. — Frais de représentation. Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	22,000 »	22,000 »

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

divers et honoraires (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
.	13,507 12	
.	.	
.	.	
.	.	
.	.	
.	13,507 12	
.	.	
.	.	

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE X. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1851.	Alloué POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 51. — Pensions et secours.		
LITT. A.		
Pensions temporaires et arriérés	50,000 "	50,000 "
LITT. B.		
Paiement du premier terme des pensions civiles et militaires	20,000 "	20,000 "
LITT. C.		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	15,000 "	15,000 "
LITT. D.		
Dépense extraordinaire.		
Secours aux réfugiés politiques	5,670 "	5,670 "
Total de l'art. 51. fr.	70,670 "	70,670 "

Pensions et secours.

20

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1884.	Alloué POUR L'EXERCICE 1880.
ART. 32.		
Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,144 85	15,007 71

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Dépenses imprévues.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
(a 137 12	*	a) Pour arrondir le chiffre total du Budget

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS DU BUDGET

CHAPITRE XII. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1851.	POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 35. — <i>Traitement et solde de la gendarmerie.</i>			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
44	57	Officiers de tous grades	150,950 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	799 75
			a) 150,150 25
1,408	1,008	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	b) 1,181,596 25
1,452	1,005		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté.		20,955 25	
		1,367,701 75	
A DÉDUIRE pour incomplets et congés.		15,735 25	
		1,351,966 50	1,351,966 50
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
388,725		journées donnant droit à l'indemnité journalière, à raison de 1 franc	388,725 "
		A DÉDUIRE pour incomplets	5,020 50
		383,704 70	383,704 70
LITT. C.			
Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
400		hommes à pied, à raison de 1 franc	400 "
1,008	—	à cheval — 2 —	2,016 "
1,408		2,416 "	2,416 "
LITT. D.			
515,920		journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes	25,696 "
		25,696 "	25,696 "
LITT. E.			
367,920		journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes	14,716 80
		14,716 80	14,716 80
LITT. F.			
Frais de bureau et d'administration pour les neuf compagnies et l'administration centrale		13,500 "	13,500 "
Total de l'art. 35.		1,792,000 "	1,792,000 "

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1851.

Gendarmerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
		L'arme de la gendarmerie se compose d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :						
		Officiers.						
		Officiers de gendarmerie.	Officiers complémentaires.	Chevaux.	GRADES.	Journées d'indemnité de fourrages.	Traitement annuel.	MONTANT.
		1	»	3	Colonel	1,095	9,500	9,500 »
		»	»	»	Lieutenant-colonel (pour mémoire).	»	»	»
		3	»	6	Majors.	2,190	6,500	18,900 »
		1	»	2	Capitaine-adjutant-major	750	5,050	5,050 »
		»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} classe	»	3,700	3,700 »
		»	1	»	— administrateur d'habillement	»	3,500	3,500 »
		9	»	18	Capitaines commandants	6,570	5,050	45,450 »
		9	»	9	Lieutenants	3,285	2,950	26,550 »
		19	»	19	Sous-lieutenants	6,935	2,500	47,500 »
		42	2	57		20,805		159,980 »
		45			A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . . fr.			799 75
					TOTAL ÉGAL (a. . . fr.			159,180 25
		Troupes.						
		Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes. d'indemnité de fourrages.		SOLDE journalière	MONTANT.
		5	5	Adjutants-sous-officiers	1,095	1,095	3 80	4,161 »
		9	9	Maréchaux-des-logis-chefs	5,285	5,285	5 50	10,810 50
		60	60	Maréchaux-des-logis à cheval	21,900	21,900	5 10	67,890 »
		12	»	— — à pied	4,380	»	2 50	10,074 »
		127	127	Brigadiers à cheval	46,535	46,535	2 80	129,794 »
		52	»	— à pied	11,680	»	2 10	24,528 »
		809	809	Gendarmes à cheval	295,285	295,285	2 55	695,919 75
		356	»	— à pied	129,940	»	1 85	240,589 »
		1408	1008		515,920	567,920	TOTAL ÉGAL. b)	1,181,596 25
			57	Chevaux d'officiers		20,805		
			1065			588,725		

(80)

DÉCOMPOSITION DE L'EFFECTIF DES CORPS.

INFANTERIE.

Le régiment d'élite se compose d'un état-major, de 4 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel.	5,900 »	5,900 »
5 majors	5,050 »	25,250 »
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700 »	3,700 »
1 — quartier-maitre —	3,700 »	3,700 »
3 lieutenants adjudants-majors	2,300 »	6,900 »
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000 »	2,000 »
1 lieutenant officier-payeur	2,500 »	2,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300 »	3,300 »
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »
1 lieutenant porte-drapeau	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment.	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »
3 — — de 2 ^e —	2,500 »	7,500 »

23

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 3,100 »
1 lieutenant	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »

3 × 26 = 78. Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 26 = fr. 171,600 »

252,900 »

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments. 1,264 50

TOTAL du traitement des officiers fr. 251,635 50

3° Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	4,945 75
1 tambour-major.	1 97	719 03
1 sergent-major secrétaire.	2 04	744 60
1 sergent-cornet.	1 72	627 80
1 maître armurier	1 99	726 35
2 — tailleur et cordonnier	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
4 caporaux-tambours et cornets	1 13	1,649 80

20 Fr. 18,228 95

Fr. 251,635 50
18,228 95

4° Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr. 2 04	2 04
4 sergents.	1 72 6 88
1 fourrier.	1 72 1 72
6 caporaux	0 97 5 82
2 tambour et cornet	0 86 1 72
51 grenadiers et voltigeurs	0 76 38 76

63 × 24 = 1,560. Fr. 56 94

Fr. 56 94 c⁵ × 363 = fr. 20,783 10 c⁵ × 24 = . fr. 498,794 40

5° La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major.	2 04 2 04
2 — moniteurs	2 04 4 08
6 sergents	1 72 10 32
1 fourrier.	1 72 1 72
2 tambour et cornet	0 86 1 72
8 élèves tambours et cornets.	0 70 5 60

20 Fr. 25 48

Fr. 25 48 c⁵ × 363 = fr. 9,300 20

6° La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major.	fr. 2 04 2 04
5 sergents	1 72 8 60
2 fourriers	1 72 3 44
12 caporaux	0 97 11 64
2 tambour et cornet	0 86 1 72

22 Fr. 27 44

Fr. 27 44 c⁵ × 363 = fr. 10,015 60

TOTAL de la solde journalière. 536,539 10

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite. fr. 787,974 65

Les 12 régiments d'infanterie de ligne se composent chacun d'un état-major, de 5 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	7,400 "	7,400 "
1 lieutenant-colonel	5,900 "	5,900 "
4 majors	5,050 "	20,200 "
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,500 "	3,500 "
1 capitaine quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,500 "	3,500 "
3 lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors, au traitement moyen de	2,225 "	6,675 "
1 lieutenant officier-payeur	2,500 "	2,500 "
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 "	2,000 "
1 capitaine d'habillement	3,300 "	3,300 "
1 officier d'armement	1,900 "	1,900 "
1 lieutenant porte-drapeau	1,000 "	1,000 "
1 médecin de régiment	4,200 "	4,200 "
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550 "	3,550 "
2 — — de 2 ^e classe	2,500 "	5,000 "

$$20 \times 12 = 240.$$

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	5,100 "
1 lieutenant	1,900 "
1 sous-lieutenant	1,600 "

$$3 \times 20 = 60 \times 12 = 720. \quad \text{Fr. 6,600 "}$$

$$\text{Fr. 6,600} \times 20 = \text{fr. 132,000 "}$$

$$\text{Par régiment. fr. 203,125 "}$$

$$\text{Fr. 203,125} \times 12 = 2,437,500 "$$

$$\text{A déduire } \frac{1}{2} \% \text{ pour médicaments. 12,187 50}$$

$$\text{Total du traitement des officiers. . fr. 2,425,312 50}$$

5° Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	3,956 60
1 tambour-major	1 97	719 05
1 sergent-major secrétaire	1 99	726 53
1 maître armurier	1 99	726 53
2 — tailleur et cordonnier	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major	" "	8,144 "
4 caporaux-tambours et cornets	1 13	1,649 80

$$27 \times 12 = 324. \quad \text{Fr. 46,393 75}$$

$$\text{Fr. 2,425,312 50}$$

$$16,593 75$$

4° Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 tambour et cornet	0 81	1 62
41 fusiliers	0 70	28 70

$$55 \times 18 \times 12 = 11,880. \quad \text{Fr. 46 18}$$

$$\text{Fr. 46 18 c}^s \times 365 = \text{fr. 16,835 70 c}^s \times 12 = . . \text{fr. 302,102 60}$$

$$\text{Surplus de solde aux grenadiers et voltigeurs. . 2,695 70}$$

5° La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
2 — moniteurs	1 99	3 98
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
2 tambour et cornet	0 81	1 62
8 élèves tambours et cornets	0 70	5 60

$$20 \times 12 = 240. \quad \text{Fr. 24 88}$$

$$\text{Fr. 24 88 c}^s \times 365 = \text{fr. 9,081 20}$$

6° La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 53
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 tambour et cornet	0 81	1 62

$$22 \times 12 = 264. \quad \text{Fr. 26 54}$$

$$\text{Fr. 26 54 c}^s \times 365 = \text{fr. 9,614 10}$$

$$\text{TOTAL de la solde journalière par régiment. 341,585 35}$$

$$\text{Fr. 341,585 35 c}^s \times 12 = 4,096,624 20$$

$$\text{TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie. . fr. 6,521,956 70}$$

Le 1^{er} régiment de chasseurs-carabiniers se compose d'un état-major, de 5 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel	5,900	»	5,900	»
4 majors	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700	»	3,700	»
1 — quartier-maitre —	3,700	»	3,700	»
3 lieutenants adjudants-majors	2,500	»	4,600	»
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000	»	2,000	»
1 lieutenant officier-payeur	2,500	»	2,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 officier d'armement	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550	»	3,550	»
3 — — de 2 ^e —	2,500	»	5,000	»

19

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 5,100	»
1 lieutenant	1,900	»
1 sous-lieutenant	1,600	»
5 × 20 = 60.	Fr. 6,600	»

Fr. 6,600 × 20 = fr. 132,000 »

201,650 »

A déduire 1/2 % pour médicaments. 1,007 75

TOTAL du traitement des officiers 200,542 25

3^o Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	3,956 60
1 sergent-major secrétaire	1 99	726 53
1 sergent-cornet	1 97	719 05
1 maitre armurier	1 99	726 53
2 — tailleur et cordonnier	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
3 caporaux-cornets	1 15	1,237 35

26

Fr. 16,181 50

Fr. 200,542 25

16,181 50

4^o Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
51 chasseurs	0 70	35 70

65 × 18 = 1,170.

Fr. 53 18

Fr. 53 18 × 565 = fr. 19,410 70 et × 18 = . . . fr. 549,592 60

Surplus de solde aux carabiniers. 5,550 70

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
2 — moniteurs	1 99	3 98
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves cornets	0 70	5 60

20

Fr. 24 88

Fr. 24 88 × 565 = fr. 9,081 20

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62

22

Fr. 26 54

Fr. 26 54 × 565 = fr. 9,614 10

TOTAL de la solde journalière. fr. 587,619 90

TOTAL GÉNÉRAL pour le 1^{er} régim^t de chasseurs-carabin. fr. 588,162 15

Les 2^{me} et 3^{me} régiments de chasseurs à pied se composent chacun d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel	5,900	»	5,900	»
4 majors	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 2 ^e classe	3,300	»	3,300	»
1 — quartier-maître —	3,300	»	3,300	»
2 lieutenants adjudants-majors	2,300	»	4,600	»
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000	»	2,000	»
1 lieutenant officier-payeur	2,300	»	2,300	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 officier d'armement	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
2 — — de 2 ^e —	2,500	»	5,000	»

19 × 2 = 38.

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 3,100	»
1 lieutenant	1,900	»
1 sous-lieutenant	1,600	»

3 × 40 = 120.

Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = 132,000 »

Par régiment. fr. 200,750 »

Fr. 200,750 × 2 = 401,500 »

A déduire 1/2 % pour médicaments. 2,007 50

Total du traitement des officiers. 399,492 50

3^o Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	3,056 60
1 sergent-major secrétaire	1 00	726 35
1 sergent-cornet	1 97	719 05
1 maître armurier	1 90	726 35
2 — tailleur et cordonnier	0 92	671 60
14 musiciens d'état-major	» »	8,144 »
3 caporaux-cornets	1 13	1,237 35

26 × 2 = 52.

Fr. 16,181 50

Fr. 399,492 50

16,181 30

4^o Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
41 chasseurs	0 70	28 70

55 × 18 × 2 = 1,980.

Fr. 46 18

Fr. 46 18 c^s × 365 = fr. 16,855 70 c^s × 18 = . . . fr. 303,402 60

Surplus de solde aux carabiniers. 2,693 70

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
2 — moniteurs	1 99	3 98
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves cornets	0 70	5 60

20 × 2 = 40.

Fr. 24 88

Fr. 24 88 c^s × 365 = fr. 9,081 20

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 33
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62

22 × 2 = 44.

Fr. 26 34

Fr. 26 34 c^s × 365 = fr. 9,614 10

Total de la solde journalière par régiment. 340,972 90

Fr. 340,972 90 c^s × 2 = 681,945 80

Total général pour les 2^e et 3^e rég. de chasseurs à pied fr. 1,081,438 30

Le cadre de réserve comprend :

16 capitaines de 1 ^{re} classe, au traitement annuel de	2,200	35,200
16 capitaines de 2 ^e classe	1,933 33	30,933 28
32 lieutenants	1,306 67	40,533 44
64		106,666 72

A déduire 1/2 % pour médicaments 573 33

Reste fr. 106,133 39

COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE SOUS-OFFICIERS :**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe à	3,300	3,300
1 lieutenant	1,900	1,900
1 sous-lieutenant	1,600	1,600
3		6,800

A déduire 1/2 % pour médicaments 34

Reste fr. 6,766

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de	2 30	839 30
6 sergents	1 80	3,042
1 fourrier	1 80	837
60 sous-officiers	1 40	30,660
2 tambours	1 40	1,022
70		37,120 50

TOTAL GÉNÉRAL fr. 43,886 50

UNE COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE FUSILIERS EST FORMÉE DE :**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe, au traitement de . fr.	3,300	3,300
1 lieutenant	1,900	1,900
2 sous-lieutenants	1,600	3,200
4 × 2 = 8.		8,400

Fr. 8,400 × 2 = 16,800

A déduire 1/2 % pour médicaments 84

Reste fr. 16,716

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
16 caporaux	0 92	14 72
2 tambours	0 81	1 62
100 fusiliers	0 70	70
124 × 2 = 248.		96 68

Fr. 96 68 × 365 = fr. 35,288 20 c³ × 2 = 70,576 40

TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies. fr. 87,292 40

La division de discipline se compose d'un état-major et de deux compagnies.**1^{re} L'état-major comprend en officiers :**

1 major à	fr. 5,050	5,050
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,600	2,600

2

2^e Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 3,300	3,300
2 lieutenants à	fr. 1,900	3,800
2 sous-lieutenants	1,600	3,200

5 × 2 = 10. Fr. 10,300

Fr. 10,300 × 2 = 20,600

27,650

A déduire 1/2 % pour médicaments 138 25

TOTAL du traitement des officiers . . . fr. 27,511 75

3^e Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major à	2 04	2 04
8 sergents	1 72	13 76
1 fourrier	1 72	1 72
12 caporaux	0 97	11 64
2 tambours	0 81	1 62
200 soldats	0 53	106

224 × 2 = 448. Fr. 136 78

Fr. 136 78 c³ × 365 = fr. 49,924 70 c³ × 2 = 99,849 40

TOTAL GÉNÉRAL de la division de discipline. . . fr. 127,561 15

COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPE.**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 3,300	3,300
2 lieutenants	1,900	3,800
2 sous-lieutenants	1,600	3,200
5		10,300

A déduire 1/2 % pour médicaments 51 50

Reste fr. 10,248 50

TROUPE.

1 sergent-major	1 99	726 33
20 sergents	1 67	12,191
1 fourrier	1 67	609 53
4 caporaux	0 92	1,543 20
1 caporal tambour	1 13	412 45
6 tambours	0 81	1,773 90
1 caporal tambour (enfant)	0 63	237 25
16 caporaux	0 63	5,796
4 tambours	0 60	876
479 enfants	0 88	96,189 25

118,124 95

33 + 200 = 233.

TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe fr. 128,573 45

RÉCAPITULATION de l'effectif

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES.	Total.
Régiment d'élite	23	78	101
12 régiments d'infanterie.	240	720	960
1 ^{er} régiment de chasseurs-carabiniers.	19	60	79
2 ^e et 3 ^e — à pied	38	120	158
Cadre de réserve	"	64	64
Compagnie sédentaire de sous-officiers	"	5	5
2 compagnies sédentaires de fusiliers.	"	8	8
Division de discipline.	2	10	12
Compagnie d'enfants de troupe	"	5	5
TOTAL.	322	1,068	1,500

Enfants de troupe

des troupes d'infanterie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.					MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES ACTIVES.	COMPAGNIES D'ÉCOLE.	COMPAGNIES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	Total.
20	1,560	20	22	1,631	251,635 50	530,350 15	787,974 65
324	11,880	240	264	12,708	2,425,512 50	4,096,024 20	6,521,956 70
26	1,170	20	22	1,238	200,542 25	387,610 90	588,162 15
52	1,980	40	44	2,116	590,492 50	681,945 80	1,081,458 30
"	"	"	"	"	106,133 39	"	106,133 39
"	70	"	"	70	6,766 "	57,120 50	45,886 50
"	248	"	"	248	16,716 "	70,576 40	87,292 40
"	448	"	"	448	27,511 75	99,849 40	127,361 15
"	35	"	"	35	10,248 50	118,124 95	128,575 45
431	17,589	320	352	18,492	5,444,558 59	6,028,200 50	9,472,558 69
	500			500			

CAVALERIE.

Les deux régiments de chasseurs à cheval et les deux régiments de lanciers se composent chacun d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»	6,300	»
3 majors	5,500	»	16,500	»
1 capitaine en second adjudant-major	4,200	»	4,200	»
1 lieutenant adjudant-major	3,350	»	3,350	»
1 capitaine en second instructeur	4,200	»	4,200	»
1 — quartier-maitre de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl., au traitement moyen de	3,500	»	3,500	»
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,150	»	2,150	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 lieutenant porte-étendard	2,950	»	2,950	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
1 — de 3 ^e —	1,800	»	1,800	»
18 × 4 = 72.			Fr.	72,350 »

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant à	4,650	»
1 — en second	3,800	»
2 lieutenants à	2,950	»
2 sous-lieutenants à	2,500	»
6 × 24 = 144.		Fr. 19,350 »

Fr. 19,350 × 6 = fr. 116,100

Total du traitement des officiers par régiment . fr. 188,650

Fr. 188,650 × 4 = fr. 754,600

A déduire 1/2 % pour médicaments 3,773

Reste pour le traitement des officiers des 4 régiments . fr. 750,827

3° Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	3,197 40
1 trompette-major	2 20	835 85
1 — brigadier	1 88	686 20
1 maître armurier	2 52	919 80
3 maîtres tailleur, sellier et bottier	0 99	1,084 05
9 × 4 = 36.		Fr. 6,723 50

Fr. 750,827 »

6,723 50

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
3 trompettes	1 67	5 01
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
86 chasseurs ou lanciers	0 99	85 14
111 × 24 = 2,664.		Fr. 123 68

Fr. 123 68 c⁵ × 365 = fr. 45,143 20 c⁵ × 6 = . fr. 270,859 20

5° Le cadre de dépôt comprend en solde :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
6 × 4 = 24.		Fr. 12 97

Fr. 12 97 c⁵ × 365 = fr. 4,754 05

Total de la solde journalière par régiment . . fr. 282,516 55

Fr. 282,516 55 c⁵ × 4 = fr. 1,129,266 20

Total général pour les quatre régiments . . . 1,880,005 20

Les deux régiments de cuirassiers se composent chacun d'un état-major, de quatre escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement annuel de . . . fr.	8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»	6,300	»
2 majors	5,500	»	11,000	»
1 capitaine en second adjudant-major . . .	4,200	»	4,200	»
1 lieutenant adjudant-major	3,350	»	3,350	»
1 capitaine en second instructeur	4,200	»	4,200	»
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de . . .	3,500	»	3,500	»
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de . . .	2,150	»	2,150	»
1 capitaine administrateur d'habillement . .	3,500	»	3,500	»
1 lieutenant porte-étendard	2,950	»	2,950	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — de 3 ^e —	1,800	»	1,800	»
15 X 2 = 30.		Fr.	62,050	»

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant	4,650	»
1 — en second	3,800	»
2 lieutenants à fr.	2,950	» 5,900
2 sous-lieutenants	2,500	» 5,000
6 X 8 = 48.		Fr. 19,350

Fr. 19,350 X 4 = 77,400 »

Par régiment fr. 139,450 »

Fr. 139,450 X 2 = 278,900 »

A déduire 1/2 % pour médicaments 1,594 50

Reste pour traitement des officiers des 2 régiments . fr. 277,305 50

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	2,151 60
1 trompette-major	2 20	835 85
1 — brigadier	1 88	686 20
1 maître armurier	2 52	919 80
3 — tailleur, bottier et sellier	0 99	1,084 05
8 X 2 = 16.		Fr. 5,657 50

Fr. 277,305 50

5,657 50

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 32	2 32
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
3 trompettes	1 67	5 01
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
105 cavaliers	0 99	105 95
130 X 8 = 1,040.		Fr. 142 49

Fr. 142 49 X 365 = fr. 52,008 85 c⁵ X 4 = 208,035 40

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 32	2 32
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
6 X 2 = 12.		Fr. 12 97

Fr. 12 97 c⁵ X 365 = fr. 4,734 05

Solde journalière par régiment fr. 218,426 95

Fr. 218,426 95 c⁵ X 2 = 436,853 90

TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments . . fr. 714,559 40

Le régiment de guides se compose d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»	6,300	»
3 majors	5,500	»	16,500	»
1 capitaine en second adjudant-major	4,200	»	4,200	»
1 lieutenant adjudant-major	3,350	»	3,350	»
1 capitaine en second instructeur	4,200	»	4,200	»
1 — quartier-maître de 2 ^e classe	3,300	»	3,300	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 lieutenant porte-étendard	2,950	»	2,950	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
1 — de 3 ^e —	1,800	»	1,800	»
18		Fr.	72,200	»

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant fr.	4,650	»
1 — en second	3,800	»
2 lieutenants à fr.	2,950	»
2 sous-lieutenants	2,500	»
6 × 6 = 36.		Fr. 19,550

Fr. 19,550 × 6 = fr. 116,100

188,500

A déduire 1/2 % pour médicaments 941 50

TOTAL du traitement des officiers fr. 187,558 50

3° Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	3,197 40
1 trompette-major	2 51	845 45
1 — brigadier	1 90	693 50
1 maître-armurier	2 54	927 40
3 — tailleur, bottier et sellier	1 01	1,105 95
9		Fr. 6,767 10

Fr. 187,558 50

6,767 10

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 54	2 54
6 maréchaux-des-logis	2 11	12 66
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 11	2 11
12 brigadiers	1 22	14 64
3 trompettes	1 09	3 07
2 maréchaux-ferrants	1 01	2 02
86 cavaliers	1 01	86 86
111 × 6 = 666.		Fr. 125 90

Fr. 125 90 × 6 = fr. 45,955 50 × 6 = fr. 275,721

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef	2 54	2 54
4 maréchaux-des-logis	2 11	8 44
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 11	2 11
6		Fr. 13 09

Fr. 13 09 × 6 = fr. 77,777 85

TOTAL de la solde journalière 287,965 95

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment fr. 474,624 45

RÉCAPITULATION *de l'effectif des troupes de cavalerie.*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.			SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
	Etats-majors.	Escadrons.	TOTAL.	Petits états-majors.	Escadrons	Caviers de dépôt.	TOTAL.	du TRAITEMENT des officiers.	de la solde et HABILLEMENT de la troupe.	TOTAL.
2 régiments de chasseurs à cheval et 2 de lanciers.	72	144	216	56	2,604	24	2,720	750,827	1,120,266 20	1,880,093 20
2 régiments de cuirassiers.	50	48	78	16	1,040	12	1,068	277,505 50	456,855 00	714,359 40
Régiment de guides	18	56	54	9	600	6	681	187,558 50	287,265 95	474,624 45
Total	120	288	548	61	4,570	42	4,475	1,215,691	1,835,386 05	3,069,077 05

ARTILLERIE.

Le 1^{er} régiment d'artillerie se compose d'un état-major, de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel.	6,300	»	6,300	»
3 majors	5,500	»	16,500	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,630	»	4,630	»
1 lieutenant —	3,350	»	3,350	»
1 capitaine-instructeur de 1 ^{re} classe	4,630	»	4,630	»
1 — quartier-maître de 2 ^e classe	3,500	»	3,500	»
1 lieutenant officier-payeur	2,500	»	2,500	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	»	3,500	»
1 médecin de régiment.	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe.	3,350	»	3,350	»
1 — de 2 ^e —	2,800	»	2,800	»
15	Fr.	66,180	»	

2^o Chaque batterie à cheval compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,630	»
1 — de 2 ^e —	3,800	»
2 lieutenants à fr.	2,930	» 5,900
2 sous-lieutenants	2,500	» 5,000
6 × 4 = 24.	Fr.	19,350 »
Fr. 19,350 × 4 =	fr.	77,400 »

3^o Chaque batterie de siège compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200	»
1 lieutenant	2,500	»
1 sous-lieutenant	2,100	»
3 × 6 = 18.	Fr.	8,800 »
Fr. 8,800 × 6 =	fr.	52,800 »
		196,350 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments.		981 75
TOTAL du traitement des officiers.	fr.	195,368 25

4^o Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	5 84
1 maréchal-des-logis-chef artificier	2 52	2 52
1 trompette-major	2 24	2 24
1 — brigadier	1 88	1 88
1 maître armurier	2 20	2 20
5 — tailleur, cordonnier et sellier	0 92	2 76
2 ouvriers selliers avec rang de soldat.	1 09	2 18
11	Fr.	19 62

Fr. 19 62 c³ × 365 = fr. 7,161 30

Fr. 195,368 25

7,161 30

5^o Chaque batterie à cheval est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 52	2 52
1 adjudant de batterie	2 52	2 52
8 maréchaux-des-logis	2 09	16 72
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
8 brigadiers.	1 20	9 60
4 — artificiers	1 09	4 36
3 trompettes	1 67	5 01
4 ouvriers sellier, charron, forgeron et charpentier	1 09	4 36
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
16 canonniers de 1 ^{re} classe	1 04	16 64
72 — de 2 ^e —	0 99	71 28
120 × 4 = 480.	Fr.	157 08

Fr. 157 08 c³ × 365 = fr. 50,054 29 c³ × 4 = . . fr. 200,156 80

6^o Chaque batterie de siège est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6 brigadiers	1 15	6 78
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	3 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe	0 92	7 36
37 — de 2 ^e —	0 81	29 97
66 × 6 = 396.	Fr.	67 69

Fr. 67 69 c³ × 365 = fr. 24,706 85 c³ × 6 = . . fr. 148,241 10

7^o Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6	Fr.	11 60

Fr. 11 60 c³ × 365 = fr. 4,234 »

TOTAL de la solde journalière. fr. 559,775 20

TOTAL GÉNÉRAL pour le 1^{er} régiment. fr. 553,141 45

Les 2^e, 3^e et 4^e régiments d'artillerie se composent chacun d'un état-major, de 3 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1^{er} L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	8,400
1 lieutenant-colonel.	6,300	6,300
3 majors	5,500	16,500
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,650	4,650
1 lieutenant —	5,350	5,350
1 capitaine instructeur de 1 ^{re} classe.	4,650	4,650
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,566 67	3,566 67
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,100	2,100
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	3,300
1 médecin de régiment	4,200	4,200
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe.	3,350	3,350
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	5,350	5,350
1 — de 2 ^e —	2,500	2,500
15 × 3 = 45.		Fr. 66,916 67

2^e Chaque batterie montée compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	4,650	
1 — de 2 ^e —	3,800	
3 { 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant par batterie paire, à fr. 2,950	8,130	
1 lieutenant et 2 sous-lieutenants par batterie impaire	2,500	
3 × 15 = 75.		Fr. 16,380

$$\text{Fr. } 16,380 \times 5 = \text{fr. } 82,900$$

3^e Chaque batterie de siège compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200	
1 lieutenant	2,500	
1 sous-lieutenant	2,100	
3 × 18 = 54.		Fr. 8,800

$$\text{Fr. } 8,800 \times 6 = \text{fr. } 52,800$$

$$\text{Par régiment fr. } 201,916 67$$

$$\text{Fr. } 201,916 67 \times 3 = \text{fr. } 605,750$$

$$\text{A déduire } 1/2\% \text{ pour médicaments } 3,028 75$$

$$\text{Total du traitement des officiers. fr. } 602,721 25$$

4^e Le petit état-major est formé de :

2 adjutants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	5 84
1 maréchal-des-logis-chef artificier	2 41	2 41
1 trompette-major.	2 24	2 24
1 — brigadier	1 88	1 88
1 maître armurier.	2 20	2 20
3 — tailleur, cordonnier et sellier	0 92	2 76
1 ouvrier sellier avec rang de soldat	1 02	1 02
10 × 3 = 30.		Fr. 18 56

$$\text{Fr. } 18 56 \times 365 = \text{fr. } 6,697 75$$

$$\text{Fr. } 602,721 25$$

$$6,697 75$$

5^e Chaque batterie montée est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 41	2 41
8 maréchaux-des-logis	1 99	15 92
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 99	1 99
6 brigadiers.	1 20	7 20
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 36	5 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	5 06
1 maréchal-ferrant.	0 92	0 92
8 canonniers de 1 ^{re} classe	0 92	7 36
22 — de 2 ^e —	0 81	17 82
26 conducteurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe	0 99	25 74

$$80 \times 15 = 1,200. \quad \text{Fr. } 87 58$$

$$\text{Fr. } 87 58 \times 365 = \text{fr. } 31,966 70 \times 5 = \text{fr. } 159,833 50$$

6^e Chaque batterie de siège est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6 brigadiers.	1 45	6 78
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes.	1 36	5 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	5 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe	0 92	7 36
37 — de 2 ^e —	0 81	29 97

$$66 \times 18 = 1,188. \quad \text{Fr. } 67 69$$

$$\text{Fr. } 67 69 \times 365 = \text{fr. } 24,766 85 \times 6 = \text{fr. } 148,241 10$$

7^e Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef. fr.	2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis.	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88

$$6 \times 5 = 18. \quad \text{Fr. } 11 60$$

$$\text{Fr. } 11 60 \times 365 = \text{fr. } 4,254$$

$$\text{Solde journalière par régiment. fr. } 319,006 55$$

$$\text{Fr. } 319,006 55 \times 3 = \text{fr. } 957,019 65$$

$$\text{Total général pour les trois régiments. fr. } 1,559,740 50$$

L'escadron du train d'artillerie se compose de deux compagnies.

1^{re} Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	4,225 "
3 { 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants pour la 1 ^{re} compagnie, à. fr. 2,950 "	8,175 "
2 lieutenants et 1 sous-lieutenant pour la 2 ^e comp., à . 2,500 "	
4 × 2 = 8.	Fr. 12,400 "
Fr. 12,400 × 2 = fr.	24,800 "
A déduire 1/2 % pour médicaments.	124 "
Total du traitement des officiers fr.	24,676 "

2^{de} La force d'une compagnie est de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 50	2 50
8 maréchaux-des-logis	2 07	16 56
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 07	2 07
6 brigadiers	1 20	7 20
2 trompettes	1 65	3 30
1 maréchal-ferrant ou sellier, solde moyenne de	1 04	1 04
52 soldats	0 99	41 58
61 × 2 = 122.	Fr. 74 25	
Fr. 74 25 c ⁵ × 365 = fr. 27,101 25 c ⁵ × 2 = fr.	54,202 50	
Total général pour l'escadron du train. fr.	78,878 50	

Compagnie de pontonniers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200 "
1 — de 2 ^e —	3,350 "
2 lieutenants à fr.	2,500 " 5,000 "
2 sous-lieutenants à	2,100 " 4,200 "
6	Fr. 16,750 "
A déduire 1/2 % pour médicaments.	83 75
Reste. fr.	16,666 25

TROUPES.

1 maréchal-des-logis-chef à fr.	2 59	2 59
1 — — constructeur.	2 59	2 59
10 maréchaux-des-logis	2 07	20 70
1 — — fourrier	2 07	2 07
10 brigadiers	1 30	13 "
2 trompettes	1 54	3 08
20 maîtres-ouvriers	1 20	24 "
20 pontonniers de 1 ^{re} classe.	1 04	20 80
65 — de 2 ^e —	0 95	60 45
130	Fr. 148 88	
Fr. 148 88 c ⁵ × 365 = fr.	54,341 20	
Total général. fr.	71,007 45	

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants à	fr. 2,100 » 4,200 »
4	Fr. 10,900 »
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	54 50
RESTE.	fr. 10,845 50

TROUPES.

1 maréchal-des-logis-chef.	fr. 2 72	2 72
4 maréchaux-des-logis.	2 50	9 20
1 — — fourrier.	2 50	2 50
6 brigadiers	1 25	7 50
2 trompettes.	1 56	3 12
20 canonniers-ouvriers de 1 ^{re} classe	1 13	22 00
50 — — de 2 ^e —	0 02	27 00
18 — — de 3 ^e —	0 81	14 58
82	Fr. 89 50	
Fr. 89 50 c' × 365 =	fr. 32,667 50	
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 43,515 »	

Compagnie d'ouvriers armuriers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants à	fr. 2,100 » 4,200 »
4	Fr. 10,900 »
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	54 50
RESTE.	fr. 10,845 50

TROUPES.

1 maréchal-des-logis-chef à	fr. 2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis	1 88	7 52
1 — — fourrier.	1 88	1 88
6 brigadiers	1 15	6 78
2 trompettes	1 56	3 12
10 canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers)	0 02	9 20
122 canonniers de 2 ^e classe (ouvriers armuriers)	0 81	98 82
24 artificiers de 1 ^{re} classe.	0 02	22 08
24 — 2 ^e —	0 81	19 44
104	Fr. 171 04	
Fr. 171 04 c' × 365 =	fr. 62,429 60	
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 73,275 10	

Cadre des officiers de la compagnie sédentaire
d'artilleurs.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 — de 2 ^e —	3,350 »
1 lieutenant	2,500 »
1 sous-lieutenant	2,100 »
4	Fr. 12,150 »
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	60 75
RESTE.	fr. 12,089 25

RÉCAPITULATION *de l'effectif*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	Total.
1 ^{er} régiment d'artillerie	15	42	57
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	45	120	174
Escadron du train d'artillerie	"	8	8
Compagnie de pontonniers	"	6	6
— d'ouvriers d'artillerie	"	4	4
— — armuriers	"	4	4
— — sédentaire d'artificiers.	"	4	4
Totaux.	60	197	257

des troupes d'artillerie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	BATTÉRIES et COMPAGNIES.	CADRES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	de la solde ET HABILLEMENT DE LA TROUPE.	Total.
11	876	6	893	195,568 25	559,773 20	555,141 45
50	2,388	18	2,456	602,721 25	957,019 05	1,559,740 30
"	122	"	122	24,676 "	54,202 50	78,878 30
"	150	"	150	16,666 25	54,541 20	71,007 45
"	82	"	82	10,845 50	52,667 50	43,513 "
"	194	"	194	10,845 50	62,429 60	73,275 10
"	"	"	"	12,089 25	- "	12,089 25
41	5,703	24	5,857	875,212 "	1,520,435 05	2,393,645 05

GÉNIE.

Le régiment du génie se compose d'un état-major et de 10 compagnies.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»
2 majors à fr.	5,300	» 11,000
1 capitaine-adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,200	»
1 lieutenant —	2,900	»
1 capitaine quartier-maître de 2 ^e classe	3,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	»
1 médecin de régiment	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550	»
11	Fr. 48,950	»

2° Chaque compagnie compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200	»
1 — de 2 ^e —	3,550	»
1 lieutenant	2,500	»
1 sous-lieutenant	2,100	»
4 × 10 = 40.	Fr. 12,150	»
Fr. 12,150 × 10 = fr.	121,500	»
	Fr. 170,450	»
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	852	25
TOTAL du traitement des officiers. fr.	169,597	75

Fr. 169,597 75

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	5 84
1 tambour-major	2 20	2 20
1 caporal-tambour	1 34	1 34
1 maître armurier	2 20	2 20
2 — tailleur et cordonnier.	1 15	2 20
7	Fr. 13 95	

Fr. 13 95 c^t × 365 = fr. 5,084 45**4° Chaque compagnie est forte de :**

1 sergent-major à fr.	2 20	2 20
5 sergents.	1 99	9 95
1 sergent-fourrier	1 99	1 99
6 caporaux	1 13	0 78
2 tambours	0 92	1 84
15 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe	0 92	13 80
50 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe.	0 81	20 16.
66 × 10 = 660.	Fr. 65 72	

Fr. 65 72 c^t × 365 = fr. 25,987 80 c^t × 10 = fr. 259,878 »

TOTAL de la solde journalière. fr. 244,962 45

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment. . fr. 414,560 20

Récapitulation de l'effectif.

Officiers.	{	État-Major . . . 11	} 51
		Compagnies . . . 40	
Sous-officiers et sold ^{es}	{	Petit état-major. 7	} 667
		Compagnies . . . 660	

ANNEXE.**ÉTAT NOMINATIF**

Des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite, depuis le 1^{er} octobre 1849 jusqu'au 3 janvier 1850.

DATES DE S ARRÊTÉS d'admission à la RETRAITE.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			

RIEN.